

# Rapport d'activité 2024



p.6

## L'UDAF DE L'EURE-ET-LOIR

Institution officielle de représentation des familles sur l'ensemble du département, reconnue d'utilité publique. Elle a été créée le 25 octobre 1945. En 2025, l'UDAF fête ses 80 ans !

p.19

## FAMILLE PARENTALITÉ

Apporter un avis objectif, neutre et apolitique pour tout ce qui a trait aux intérêts aux intérêts matériels et moraux des familles euréliennes.

p.34

## ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Les équipes de l'UDAF 28 sont appliquées aux missions qui leurs sont confiées et à soutenir l'intérêt des familles et des personnes accompagnées.



# UNIS POUR LES FAMILLES



# Le mot du président



L'essence même d'une UDAF réside en sa capacité à s'occuper des familles. C'est son entité.

Sa quintessence a fait que l'UDAF de l'Eure-et-Loir s'est transformée elle-même en une famille.

Chaque membre du personnel, à son niveau, chaque administrateur, par son expérience, chaque bénévole, par son implication, ont permis de réaliser notre projet de construction et de déménagement de la « nouvelle » UDAF sur le site de Pichard.

Il en résulte que la force de leur travail, leur intelligence, leur implication, leur talent, ont permis à toutes ces personnes d'accomplir un petit miracle.

N'oublions pas aussi que nous sommes tous les héritiers de quelque chose ou de quelqu'un : le personnel de leurs anciens collègues, les directeurs de leurs prédécesseurs, les présidents de leurs précurseurs. À ce titre je remercie profondément Madame Colette Prévosteau, Monsieur Philippe Rousseau, Madame Janine Milon et Monsieur Michel Pasquer de m'avoir laissé en héritage, leurs gestions, leurs efforts, pour que je puisse terminer correctement le travail.

*« La famille est toujours  
la base des sociétés »*

*(H. Balzac)*

Nous avons tous agi comme une famille pour mettre à la disposition du personnel de notre UDAF, un outil de travail performant et aux usagers dont on s'occupe, un accueil adapté et des moyens pour mieux les accompagner.

Si le mot famille doit prendre son véritable sens, c'est dans cette réussite qu'elle doit le trouver !

# Samuwaite

**p.6**

*L'Union  
Départementale  
des Associations  
Familiales*

Ses missions et son réseau.....	p.7
Activités de l'URAF.....	p.8
Au plus près des familles.....	p.9
Les conventions d'objectifs UNAF - UDAF.....	p.10
Le mouvement familial en Eure-et-Loir.....	p.10
• Les membres adhérents	
• Les membres associés à l'UDAF	
• La conférence des mouvements	
Les familles adhérentes de l'UDAF.....	p.15
Le Conseil d'Administration de l'UDAF.....	p.16
Le personnel de l'UDAF au 31 décembre 2024.....	p.17

**p.19**

*Famille et  
parentalité*

La représentation des familles.....	p.20
Psychologie, sociologie et droit de la famille / éducation, formation, petite enfance et loisir.....	p.21
Grands équilibres économiques et sociaux - vie quotidienne....	p.22
Habitat, cadre de vie, environnement, développement durable.....	p.23
Santé.....	p.24
CCAS / Collectivités territoriales.....	p.25
Allo Info Familles.....	p.26
Information et soutien aux aidants et tuteurs familiaux.....	p.27
Le café des parents.....	p.28
Le conseil conjugal et familial.....	p.30
L'éducation affective, relationnelle et sexuelle.....	p.31
La médiation familiale.....	p.32
Lire et faire lire.....	p.33
Médaille de l'Enfance et des Familles.....	p.33

**p.34**

*Accompagnement  
social*

Le service Accompagnement Budgétaire et Familial .....	p.35
La mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial.....	p.35
La tutelle aux biens des mineurs.....	p.39
Le service Point Conseil Budget.....	p.41
• Le «Pass Assistance» Action Logement Services®.....	p.42
• Le microcrédit personnel.....	p.43
• L'information sur le surendettement - PCB.....	p.44
Le service Protection des Majeurs.....	p.45
Le service de médiation animale - Pôle équicie.....	p.50
Les activités transversales.....	p.54
• Le service comptabilité et informatique.....	p.54
• Le pôle accueil.....	p.55
Démarche d'amélioration de la qualité.....	p.56

**p.57**

*Conclusion*



*L'Union Départementale  
des Associations  
Familiales*

---



# SES MISSIONS ET SON RÉSEAU

Les quatre missions légales que l'UDAF exerce sont définies par l'article L 211-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles :

## DONNER LEUR AVIS

« Donner leur avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et leur proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles ».

## REPRÉSENTER

« Représenter officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles et, notamment, désigner ou proposer des délégués des familles aux divers conseils, assemblées ou autres organismes institués par l'État, le département, la commune ».

## GÉRER TOUT SERVICE

« Gérer tout service d'intérêt familial dont les pouvoirs publics estimeront devoir leur confier la charge ».

## ÉXERCER

« Exercer devant toutes les juridictions, sans avoir à justifier d'un agrément ou d'une autorisation préalable de l'autorité publique,... l'action civile relative aux faits de nature à nuire aux intérêts matériels et moraux des familles... ».

## DÉFENSE DES FAMILLES

*La mission première de l'UDAF est la défense des intérêts matériels et moraux de toutes les familles du département. Afin d'assurer une représentation globale des familles prenant en compte leurs diversités et sensibilités, le Conseil d'Administration est constitué de membres issus de tous les mouvements familiaux adhérents à l'UDAF.*



*L'UDAF de l'Eure-et-Loir représente officiellement toutes les familles du département. Reconnue d'utilité publique, elle a été créée le 25 octobre 1945 à la suite de l'ordonnance du 3 mars 1945 afin de jouer un rôle clé dans la défense des intérêts familiaux...  
Nous célébrons cette année les 80 ans de l'UDAF.*

## L'UDAF DE L'EURE-ET-LOIR EST AGRÉÉE, AUTORISÉE OU RECONNUE EN TANT QUE :

- Association de défense des consommateurs depuis 1973 ;
- Association pour représenter les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique depuis 2006 (agrément renouvelé en 2018 et en 2024 par l'ARS Centre-Val de Loire) ;
- Association pour exercer des représentations et des activités en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées depuis 2010 (agrément renouvelé en 2020 par la DDETSPP) ;
- Association éducative complémentaire de l'enseignement public depuis janvier 2012 ;
- Plateforme départementale du microcrédit personnel depuis janvier 2014 ;
- Établissement d'Information, de Consultation ou de Conseil Familial (EICCF), reconnaissance DDETSPP depuis 2015 et EVARS (Espaces vie affective, relationnelle et sexuelle en 2022) ;
- Association labellisée en 2019, 2020 et 2021 pour ses Points Conseil Budget ;
- Association pour l'exercice des activités d'intermédiation locative et gestion locative sociale depuis 2024 ;
- Association inscrite sur la liste établie par le Procureur de la République, des personnes et structures habilitées à délivrer une information auprès des personnes appelées à exercer ou exerçant une mesure de protection juridique des majeurs.

## QU'EST-CE QUE L'UNAF ?

En 1945, face aux défis de la reconstruction du pays, le gouvernement s'est trouvé confronté à l'urgence d'une politique familiale volontariste et ambitieuse. L'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) est née de la volonté d'organiser le dialogue entre les pouvoirs publics et les familles représentées par leurs associations.

Le 3 mars 1945, une ordonnance institue l'UNAF et les UDAF. Une loi renforcera leurs missions en 1975, en favorisant la représentation des mouvements familiaux nationaux.

## QU'EST-CE QUE L'URAF ?

L'Union Régionale des Associations Familiales est l'organe de coordination des UDAF de la région Centre-Val de Loire.

Elle est à l'écoute permanente de toutes les UDAF et agit pour une promotion et une protection des intérêts familiaux au niveau régional, quels qu'ils soient.

L'UDAF de l'Eure-et-Loir est membre de l'URAF Centre-Val de Loire et participe aux différentes réunions de travail qui s'y déroulent.

# L'activité de l' Union Régionale des Associations Familiales Val de Loire

### Réunions institutionnelles

Conseil d'administration le 27 mars 2024

Assemblées générales extraordinaire et ordinaire le 28 mai 2024

Conseil d'administration le 9 octobre 2024

Conseil d'administration le 2 décembre 2024

**17 administrateurs**  
**+ de 300 heures de bénévolat**

### Activités réseau Unaf-Udaf-Uraf

- Participation au groupe de travail national "outils de la représentation"

- Participation aux Conseils des Régions du 7 mars, du 22 novembre et au séminaire du 21 novembre

- Participation aux rencontres Présidents-Directeurs des 16 et 17 mars et du 23 novembre

- Participation au groupe de travail des permanents Uraf

### Représentation des familles

Commissariat à la lutte contre la pauvreté, Observatoire régional de santé, Comité régional de l'habitat et de l'hébergement, Comité opérationnel Educfi, CRESS, LMA...



**20 instances régionales**  
**13 représentants familiaux**  
**+ de 1500 heures de bénévolat**

### Diffusion des résultats de l'Observatoire des familles



**Entre désir et réalités :  
Avoir des enfants aujourd'hui  
en France**

### Rencontre régionale "Fonds Spécial"

coorganisation Unaf-Udaf-Uraf  
Pour les équipes comptables  
le 1er octobre à Blois

### Conférence régionale des mouvements familiaux

le 9 octobre à Blois

### Journée régionale d'étude "L'accompagnement des jeunes en difficulté d'insertion professionnelle"

coorganisation avec l'Udaf 36  
le 13 novembre à Châteauroux



### Activités régionales

Accompagnement des demandes "Cap'Asso" pour le réseau régional des associations familiales

Coordination du Programme Régional de Formation des Bénévoles pour le réseau des AF

Animation des groupes régionaux PJM, MJAGBF, Vie associative et Points Conseil Budget

# AU PLUS PRÈS DES FAMILLES

Afin de rester proche des familles et de leur apporter toutes les informations nécessaires sur l'association, ses services et le mouvement familial du département, l'UDAF de l'Eure-et-Loir a pris part durant l'année 2024 à diverses manifestations et rencontres. Ceci afin de présenter l'UDAF, l'ensemble des mouvements adhérents ainsi que les activités des services de l'UDAF où des permanences sont assurées par des membres de l'UDAF et des représentants des différents mouvements.

## AU COURS DE L'ANNÉE 2024, LE SERVICE DE L'ACTION FAMILIALE A CONTINUÉ DE S'INVESTIR DANS LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ :

- en enrichissant et élargissant ses partenariats grâce à des rencontres avec des professionnels extérieurs impliqués dans cette thématique ;
- en poursuivant le développement des actions déjà en place.

Le coordinateur du pôle Famille parentalité a participé à diverses rencontres regroupant des partenaires institutionnels et associatifs. Ces échanges ont permis à l'UDAF d'identifier les actions et services existants sur les différents territoires du département en matière de parentalité et de famille. Cet état des lieux a permis de mieux cerner et comprendre les besoins locaux des familles. Cette démarche partenariale a également souligné l'importance de partager les expériences et de réfléchir ensemble sur la question du soutien à la parentalité, avec l'objectif de poursuivre et d'étendre cette initiative sur l'ensemble du territoire eurélien.

Nous notons également que ces temps de partage, individuels ou collectifs, permettent aux partenaires une **meilleure connaissance des missions** de l'UDAF et des actions menées auprès des familles.

Cette communication est une source supplémentaire d'informations pour les familles sur les actions qui peuvent leur être proposées par les services de l'UDAF.

C'est au travers de ces différents temps et lieux que l'UDAF renforce sa proximité et sa visibilité auprès des familles de l'ensemble du département et permet de mieux appréhender leurs aspirations et leurs besoins.

Enfin, l'UDAF met un **espace documentaire** à disposition des administrateurs, des associations et du public, qui présente les activités de l'Institution, des associations adhérentes et des partenaires départementaux sur différents domaines de la vie des familles. Ce lieu est également labélisé comme **Espace d'Information sur la Vie Affective Relationnelle et Sexuelle E.V.A.R.S.** par la D.R.D.F.E (Direction Régionale des Droits des Femmes et de l'Égalité).

Les familles euréliennes peuvent également obtenir des informations en consultant le site de l'UDAF : [www.udaf28.fr](http://www.udaf28.fr) ou la page Facebook « UDAF28 ».

Au-delà de la présentation des activités et de l'actualité de l'UDAF, ces pages permettent également de s'informer sur les actualités locales et nationales du mouvement familial et les structures partenaires (manifestations, conférences, actualités législatives, communiqués de presse UNAF, rapports, etc.).

Pour faciliter l'accès, il est possible, sur simple inscription en ligne, de recevoir, deux fois par mois, la « **newsletter** » qui résume les nouveautés publiées sur le site internet.

Depuis 2024, une page UDAF a été créée sur le réseau social professionnel LinkedIn.

EN SAVOIR +

Site internet



LinkedIn



Facebook



# LES CONVENTIONS D'OBJECTIFS

## UNAF - UDAF

Dans le cadre de la **réforme du Fonds Spécial** de 2005, le principe des conventions d'objectifs entre l'UNAF et les UDAF a été mis en place (depuis le 1er janvier 2007).

L'UDAF de l'Eure-et-Loir a signé des **conventions** avec l'UNAF en 2007, en 2010, en 2013 et une nouvelle en 2022 jusqu'en 2026. Ces conventions sont soumises à un avis motivé des services de la D.D.E.T.S.P.P.

La dernière convention a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2026.

Les **actions conventionnelles** programmées de 2022 à 2026 sont les suivantes :



### ACTION N°1

Développer et animer des ateliers de soutien dans la fonction parentale.

### ACTION N°2

Accompagner et soutenir les aidants familiaux.

### ACTION N°3

Habitat inclusif - Habitat accompagné Partagé et Inséré dans la vie locale.

## LE MOUVEMENT

## FAMILIAL EN EURE-ET-LOIR

### LES MEMBRES ADHÉRENTS

Au 31 décembre 2024, l'UDAF regroupait

15

mouvements familiaux

(dont 2 fédérations départementales à recrutement général ; 1 fédération à recrutement spécifique ne perçoit pas le 10% du Fonds spécial ; 1 fédération en sommeil) soit plus globalement 72 associations familiales locales (et 5 membres associés).

La part 1 du fonds spécial versée par l'UNAF s'élevait à 155 102 € en 2024. Le montant de l'aide aux mouvements représente 10% du Fonds spécial versé par l'UNAF, soit 15 510,20 €. Après versement aux 2 fédérations actives des 10% de l'aide totale aux mouvements, 1 551,02 € par fédération, (soit un total de 3 102,04 €), le solde à redistribuer à l'ensemble des associations est de **12 408,16 €** (soit 3,42 € par adhérent) - voir tableaux ci-après.

12 408,16 €

remis à l'ensemble des associations

## LES MOUVEMENTS FAMILIAUX À RECRUTEMENT GÉNÉRAL



**Fédération AFC**  
2 associations locales  
162 familles adhérentes  
Président : M. Sylvain DEFONTAINE

### Aide aux mouvements au 31 décembre 2024

1 551,02 € au titre de fédération  
départementale  
  
630 € en lien avec le nombre d'adhérents



**Fédération des Familles Rurales (FR)**  
29 associations locales  
1 400 familles adhérentes  
Présidente : Mme Liliane CORDIOUX

1 551,02 € au titre de fédération  
départementale  
  
4 605 € en lien avec le nombre  
d'adhérents des associations



**Fédération des Familles de France (FF)**  
4 associations locales  
337 familles adhérentes

Fédération en sommeil  
  
1 294 € en lien avec le nombre  
d'adhérents des associations

## LES MOUVEMENTS FAMILIAUX À RECRUTEMENT SPÉCIFIQUE DE TYPE ÉDUCATIF OU PROFESSIONNEL



**Maison Familiale Rurale (MFR)**  
1 association  
126 familles adhérentes  
Présidente : M. Romuald RENAULT

### Aide aux mouvements 2024

503 € en lien avec le nombre d'adhérents



**Fédération départementale ADMR**  
26 associations locales  
1 226 familles adhérentes  
Présidente : Mme Michelle BELLANGER

Ne perçoit pas les 10% du Fonds spécial  
3 636 € en lien avec le nombre  
d'adhérents des associations

EN SAVOIR +



Plus d'information sur les  
mouvements  
et associations

## LES MOUVEMENTS FAMILIAUX À RECRUTEMENT SPÉCIFIQUE DE TYPE SOCIAUX

		Aide aux mouvements 2024
	<p>Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants souffrant d'une Déficience Intellectuelle (ADAPEI-Papillons Blancs) Mouvement départemental 136 familles adhérentes Président : M. Yannick BERNIER</p>	466 € en lien avec le nombre d'adhérents
	<p>Association Départementale de Parents d'Enfants Déficients Auditifs (ADPEDA) Mouvement départemental 21 familles adhérentes Président : M. Nicolas BORNE</p>	79 € en lien avec le nombre d'adhérents
	<p>Enfance et Familles d'Adoption (EFA) Mouvement départemental 18 familles adhérentes Président : M. Christophe YNDEN</p>	72 € en lien avec le nombre d'adhérents
	<p>Union Nationale des Amis et Familles de Malades psychiques (UNAFAM) Mouvement départemental 112 familles adhérentes Déléguée départementale : Mme Christine GEORGES-ZAGULA</p>	366 € en lien avec le nombre d'adhérents
	<p>Délégation APF France Handicap (Association des Paralysés de France) Mouvement départemental 59 familles adhérentes Délégué départemental : M. Vincent SIMON</p>	212 € en lien avec le nombre d'adhérents
	<p>Association Nationale Jonathan Pierres Vivantes (ANJPV) Mouvement départemental 26 familles adhérentes Présidente : Mme Diane KHAMCHANH</p>	96 € en lien avec le nombre d'adhérents

## MOUVEMENT FAMILIAL À RECRUTEMENT SPÉCIFIQUE REGROUPANT DES FAMILLES MONOPARENTALES



Association des conjoints survivants  
(FAVEC 28)  
Mouvement départemental  
12 familles adhérentes  
Présidente : Mme Arlette SORET

### Aide aux mouvements 2024

58 € en lien avec le nombre d'adhérents

## ASSOCIATION FÉDÉRÉE DÉPARTEMENTALEMENT OU RÉGIONALEMENT N'ÉTANT RATTACHÉE À AUCUNE FÉDÉRATION NATIONALE



Autisme Eure-et-Loir  
Mouvement départemental  
65 familles adhérentes  
Président : M. Yannick BERNIER

### Aide aux mouvements 2024

216 € en lien avec le nombre d'adhérents

## LES GROUPEMENTS À BUT FAMILIAL



Association des Familles de Traumatisés Crâniens et  
Cérébro-lésés d'Eure-et-Loir (AFTC)  
Mouvement départemental  
26 familles adhérentes  
Président : M. Joël HUELLOU

### Aide aux mouvements 2024

82 € en lien avec le nombre d'adhérents

## ASSOCIATION INDÉPENDANTE À L'AIDE À LA FAMILLE



La Vie en Partage  
Mouvement départemental  
29 familles adhérentes  
Présidente : Mme Ghislaine de MONTANGON

### Aide aux mouvements 2024

92 € en lien avec le nombre d'adhérents

## LES MEMBRES ASSOCIÉS À L'UDAF

Ce sont des associations Loi 1901 qui ne constituent pas une association familiale au sens de l'article L 211-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles mais dont les activités apportent un soutien aux familles.

Les membres associés n'ont pas de siège au Conseil d'Administration de l'UDAF, mais peuvent être invités à titre consultatif aux Conseils d'Administration, aux diverses commissions et à l'Assemblée Générale. Ils ne produisent pas de liste d'adhérents et ne règlent pas de cotisation.

Enfin, ils reçoivent de l'UDAF, toutes les informations nécessaires à leur collaboration.



**Association pour la Défense des Familles et de l'Individu victimes de sectes (ADFI) Eure-et-Loir/Sarthe**

Présidente :  
Mme Claudine LEPAREUR



**France ALZHEIMER**

Président :  
M. Michel BARRIER



**Habitat et Humanisme d'Eure-et-Loir**

Présidente :  
Mme Annie FORTIER



**La Cerise sur le Gâteau**

Président :  
M. Éric BÉAREZ



**France Parkinson**

Délégué Départemental :  
M. Damien VOILLEMOT



## La conférence des mouvements

L'UDAF œuvre chaque jour pour la défense des intérêts des familles. Elle ne peut accomplir cette mission que grâce au maillage associatif du mouvement familial qui compose son Conseil d'Administration.

Afin que chaque mouvement familial puisse s'exprimer et présenter ses projets et ses préoccupations, l'UDAF organise annuellement (en début d'année) une conférence des mouvements.

Il s'agit d'une rencontre qui se veut un temps d'échange, d'étude et d'information entre les mouvements, qui permet à chacun de mieux connaître le mouvement familial pour ensuite initier des coopérations inter-associatives.

Cette rencontre a eu lieu le 15 février 2024. Elle était consacrée à l'échange entre les mouvements autour de leur actualité et leurs projets.

# LES FAMILLES ADHÉRENTES DE L'UDAF

Pour être agréée comme membre actif de l'UDAF, toute association familiale doit adresser sa demande au Président de l'UDAF, répondre aux conditions imposées par l'article L. 211-1 du code de l'action sociale et des familles et être déclarée en préfecture depuis six mois au moins lors de son agrément. Elle doit obligatoirement joindre à cette demande les documents énoncés au règlement intérieur. De même, toute section départementale ou locale d'une association familiale nationale visée à l'article L. 211-4 du code de l'action sociale et des familles peut solliciter son agrément en qualité de membre actif de l'UDAF. Le nombre de familles adhérentes pour l'année 2024 est :

ASSOCIATIONS	Au 31/12/2024			Au 31/12/2023			Variation du nombre d'associations	Variation du Nombre de familles
	Nombre	Nombre de familles	Nombre de suffrages	Nombre	Nombre de familles	Nombre de suffrage		
Associations Familiales Catholiques	2	162	728	2	184	842	0%	-11.96%
Familles Rurales	29	1 400	3 447	30	1 352	3 408	-3.33%	3.55%
Familles de France	4	337	583	4	378	685	0%	-10.85%
Maison Familiale Rurale	1	126	392	1	147	420	0%	-14.29%
ADMR	26	1 226	1 896	26	1 062	1 731	0%	+15.44%
ADAPEI (Papillons blancs)	1	136	344	1	136	342	0%	0%
Parents d'enfants déficients auditifs	1	21	75	1	23	78	0%	-8.70%
Enfance et Familles d'Adoption	1	18	40	1	21	46	0%	-14.29%
Familles de Malades Psychiques (UNAFAM)	1	112	315	1	107	292	0%	4.67%
APF France Handicap	1	59	113	1	62	115	0%	-4.84%
Jonathan Pierres Vivantes	1	26	44	1	28	48	0%	-7.14%
Conjoints survivants (FAVEC)	1	12	15	1	17	19	0%	-29.41%
Autisme Eure-et-Loir	1	65	149	1	63	146	0%	3.17%
Association des Familles de Traumatisés Crâniens	1	26	56	1	24	47	0%	+8.33%
La Vie en Partage	1	29	54	1	27	48	0%	7.41%
<b>TOTAUX</b>	<b>72</b>	<b>3 755</b>	<b>8 251</b>	<b>73</b>	<b>3 631</b>	<b>8 267</b>	<b>-1.37%</b>	<b>+3.42%</b>

# LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UDAF - au 31 décembre 2024

Administrateurs	Mouvements	Fonction au Bureau
Mme ALVES Chantal	ANPEDA	
M. BARRIER Michel*	Familles de France	Membre du bureau
M. BÉAREZ ÉRIC	APF France Handicap	Membre du bureau
Mme BELLANGER Michelle	ADMR	
Mme BRISAVOINE Rachel*	Familles Rurales	
Mme CARRÉ Nicole*	Familles de France	
Mme CLÉDAT Nicole*	Familles de France	
Mme CORDIOUX Liliane	Familles Rurales	
M. DOUTRIAUX Nicolas*	Association Familiale Catholique	Trésorier
Mme FOSSE Annick*	Familles Rurales	
Mme GAMBIN Laurence*	ADMR	
Mme GEORGES-ZAGULA Christine	UNAFAM	
Mme HARMEL Marie-Pierre	Association Familiale Catholique	
M. HUELLOU Joël	AFTC	
Mme HUILLERY Denise*	ADMR	Secrétaire
Mme JONNIER Marie-Annick	UNAPEI	
M. KRANEN Eric	Jonathan Pierres Vivantes	
M. KUNTZ Yvan*	Familles de France	Président
Mme LOUW Jocelyne*	ADMR	Trésorière-adjointe
Mme MARCEUL Charlotte*	Association Familiale Catholique	Vice-présidente
Mme MARTIN Anne*	Familles Rurales	
Mme de MONTANGON Ghislaine	La Vie en Partage	
Mme RIVAUD Sylvie*	Familles Rurales	
M. SÉVILÉANU Jean-Michel*	Familles de France	Secrétaire-adjoint
Mme VANDERMEERSCH Martine	Autisme 28	Membre du bureau

Le Conseil d'Administration de l'UDAF est composé pour moitié de membres désignés par les mouvements, pour l'autre moitié de membres élus lors de l'assemblée générale, tous les 2 ans, par tiers sortant. Le conseil d'administration compte 25 membres.

## LA VIE STATUTAIRE DE L'UDAF

Le Bureau s'est réuni à 4 reprises sur l'année 2024 (27 février, 22 avril, 21 octobre), un bureau exceptionnel le 18 novembre.

Le Conseil d'Administration s'est réuni à 5 reprises sur l'année 2024 (25 janvier, 26 mars, 25 juin, 24 septembre, 26 novembre). Enfin, une Assemblée Générale Ordinaire s'est tenue le 13 juin 2024.

# LE PERSONNEL DE L'UDAF

- au 31 décembre 2024

## ÉQUIPE DE PROFESSIONNELS QUALIFIÉS ET COMPÉTENTS

Les interventions quotidiennes des services de l'UDAF auprès des familles, requièrent la présence dans les équipes de professionnels qualifiés et compétents dans des domaines très diversifiés tels que le social, le juridique, le conseil et la gestion budgétaire, l'administratif, la comptabilité, l'informatique, la logistique et le technique.

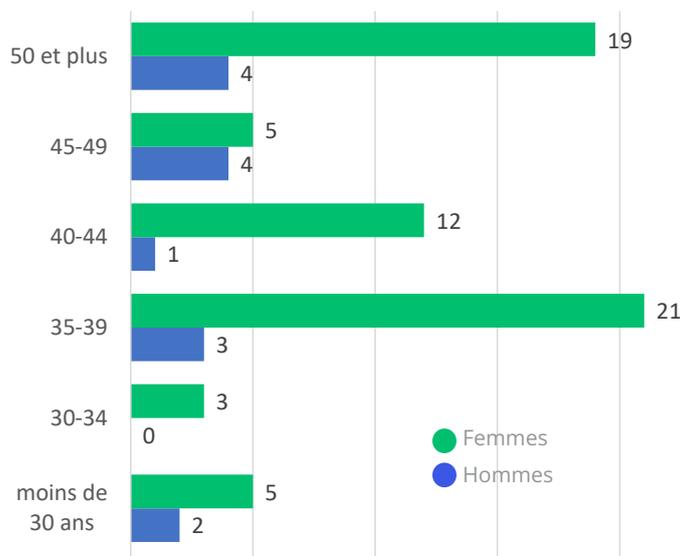
**79** salariés dont 73 en CDI et 6 en CDD (dont 4 pour remplacement) organisés selon l'organigramme figurant à la page suivante.

L'ancienneté moyenne des salariés de l'UDAF de l'Eure-et-Loir est de **10 ans**.

La moyenne d'âge du personnel est de **44,5 ans**.

Les 79 salariés (72,40 équivalents temps plein) se répartissent de la manière suivante :

## PYRAMIDE DES ÂGES



54 personnes à temps plein (soit 68,35 %)

25 personnes à temps partiel (soit 18,40 équivalents temps plein 31,65 %)



65 femmes (soit 2,28 %)

14 hommes (soit 17,72 %)



73 salariés « non-cadre » (soit 92,40 %)

6 salariés « cadre » (soit 7,60 %)

### Mouvements de personnel importants

L'année 2024 a connu des mouvements de personnel importants (plus d'entrées que de sorties de salariés).

### Formations réalisées

Le nombre d'heures de formation réalisé par l'ensemble du personnel de l'UDAF pour l'année 2024 est de **1 768 heures** contre 2 595 heures l'an dernier.

### Relations de travail

Enfin, les relations de travail entre l'UDAF et ses salariés sont régies par la convention collective nationale de travail des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966.

# ORGANIGRAMME

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Yvan KUNTZ  
Président

Eric MONGILLON  
Directeur Général

Gwladys LEROY  
Directrice Générale Adjointe

### PÔLE FAMILLE PARENTALITÉ

**Direction**  
Assistante de direction

#### Action familiale

Coordinateur pôle famille parentalité  
**2 Conseillers Conjugales et Familiales**

#### Médiation familiale

**3 Médiatrices Familiales**  
1 Secrétaire

### ACCUEIL

5 Agents d'accueil

1 *Psychologue*

1 Référente Droits des Personnes Accompagnées

1 *Chargée de missions*  
*Communication et procédures*

#### Médiation animale

1 Équicienne  
1 Secrétaire

### COMPTABILITÉ INFORMATIQUE ADMINISTRATION DU PERSONNEL

**Karim CHEMLAL**

Directeur Administratif et Financier

1 Comptable, administration du personnel 1 Référente RH

2 Assistants Informatiques

**Comptabilité services sociaux**  
5 Comptables services sociaux

### SERVICE « ACCOMPAGNEMENT BUDGÉTAIRE ET FAMILIAL »

**Paulo MESQUITA** Responsable de service  
1 Secrétaire

#### Délégués aux Prestations Familiales

Mesures Judiciaires d'Aide à la Gestion du Budget Familial  
**4 délégués**  
2 Secrétaires

#### Point Conseil Budget (PCB)

Action Logement, Microcrédit, Surendettement, Bilan socio-économique PRP, Info. collectives...

**2 Conseillers en ESF**  
1 Secrétaire

#### Tutelle aux Biens des Mineurs

**Paulo MESQUITA** (agglo. Chartres et sect. Nord)  
**1 délégué** (Secteur Sud)  
1 secrétaire

### SERVICE « PROTECTION DES MAJEURS » Mesures Judiciaires à la Protection des Majeurs Mesures d'Accompagnement Judiciaire

**Jérôme DAMM** Responsable de service  
1 Secrétaire

#### Pôle juridique patrimonial financier

**2 Délégués**  
1 secrétaire

#### Pôle « majeurs à domicile »

1 Coordinatrice Pôle « Majeurs à domicile » Secteur Nord  
**7 délégués**  
**3 secrétaires**

1 Coordinateur Pôle « Majeurs à domicile » Secteur Sud  
**8 délégués**  
**3 secrétaires**

**Marie PARDESSUS** Responsable de service  
1 secrétaire

#### Pôle ouverture et clôture de mesures

**3 délégués**  
2 secrétaires

#### Pôle « majeurs en établissement »

1 Coordinatrice Pôle « Majeurs en Établissement »  
**8 délégués**  
**3 secrétaires**



# *Famille parentalité*

---

# LA REPRÉSENTATION DES FAMILLES

L'UNAF et les UDAF ont été créées en 1945 avec pour mission principale de promouvoir, représenter et défendre les familles et leurs intérêts.

Toute instance traitant d'une thématique en lien avec les familles fait état dans sa composition, par décret ou arrêté préfectoral, de la présence attendue d'un représentant des familles. L'UDAF de l'Eure-et-Loir est alors sollicitée par différentes institutions pour siéger au sein de ces instances, délibératives ou consultatives.

Pour y répondre, l'UDAF propose la désignation de représentants familiaux. Un représentant familial est un bénévole, adhérent d'une association familiale adhérente à l'UDAF.

**Notre rôle est d'apporter un avis objectif, neutre et apolitique pour tout ce qui a trait aux intérêts matériels et moraux des familles euréliennes.**

Pour 2024, ce réseau représente **134** personnes. Depuis maintenant 5 ans, nous pouvons remarquer une légère augmentation des nouveaux bénévoles. Nombre d'entre eux nous ont connus grâce à leur famille ou leurs amis, eux mêmes engagés dans une association familiale adhérente à l'UDAF. En 2024, nous avons pu recruter

1 nouveau représentant bénévole. Pour autant, nous restons dans une recherche constante de mobilisation de nouveaux bénévoles pour assurer le renouvellement et la continuité de l'engagement de ceux qui s'impliquent depuis de nombreuses années.

Accueillir de nouvelles personnes au sein de notre réseau est pour le mouvement familial un enrichissement certain. Pour cela, nous avons engagé une réelle réflexion autour de l'accueil individualisé de ces nouveaux bénévoles au sein de l'UDAF, leur intégration au sein du réseau et le soutien dans leur mission de représentation.

En tant qu'acteurs de proximité auprès des familles, les représentants familiaux ont connaissance de leurs difficultés et sont force de proposition et d'évolution auprès des acteurs de terrain (partenaires, collectivités, syndicats, associations, etc.). Ils permettent de faire évoluer les politiques familiales, sociales locales, les dispositifs existants, de faire connaître le positionnement de l'UDAF, de l'UNAF et de l'ensemble du mouvement familial.

*En 2024, c'est :  
134 bénévoles impliqués  
dans 141 représentations soit plus de 600 réunions*

## PSDF / EFPEL\*

8 instances  
8 bénévoles  
35 réunions

## GEES / VQ\*

12 instances  
17 bénévoles  
50 réunions

## HCV / EDD\*

18 instances  
16 bénévoles  
150 réunions

## Santé

19 instances  
24 bénévoles  
200 réunions

## CCAS / CT\*

86 instances  
88 bénévoles  
plus de 600  
réunions

\*PSDF / EFPEL : Psychologie, Sociologie et Droit de la Famille / Éducation, Formation, Petite-Enfance et Loisirs

\*GEES / VQ : Grands Équilibres Économiques et Sociaux / Vie Quotidienne

\*HCV / EDD : Habitat – Cadre de Vie / Environnement – Développement Durable

\*CCAS / CT : Centres Communaux d'Action Sociale / Collectivités Territoriales (Communautés de communes, EPCI, Communes, Métropoles)

Afin d'accompagner ces bénévoles dans leur mission de représentation, l'UDAF leur propose des temps réguliers d'information et de formation, tout au long de l'année :

**Les Rencontres de l'UDAF :** Ces réunions ont lieu sur une demi-journée ou une journée entière avec l'intervention d'un personnel en local ou extérieur, présentant ses actions, ses missions et/ou un dispositif spécifique ou encore une thématique en lien avec les nouvelles réformes mises en place. Tout administrateur UDAF et représentant familial peut y participer. Leur présence respective permet d'enrichir les échanges à l'ensemble du réseau afin de créer des liens et de partager leurs expériences. Dans l'intérêt d'y associer l'ensemble des Mouvements, les Présidents des mouvements adhérents est associés sont également convié à ces temps forts. Un compte-rendu des informations reçues est systématiquement envoyé à tous les bénévoles du réseau UDAF.

Les représentants familiaux ont ainsi pu participer à 4 rencontres durant l'année 2024 :

Date	Type de réunion	Thème abordé
Mars 2024	Réunion représentants CAF	Actualité CAF / UDAF
Avril 2024	Formation des représentants familiaux	« Difficultés financières, surendettements, vers qui se tourner ? »
Nov 2024	Formation des représentants familiaux	« La médiation familiale, pour qui, pour quoi ? »

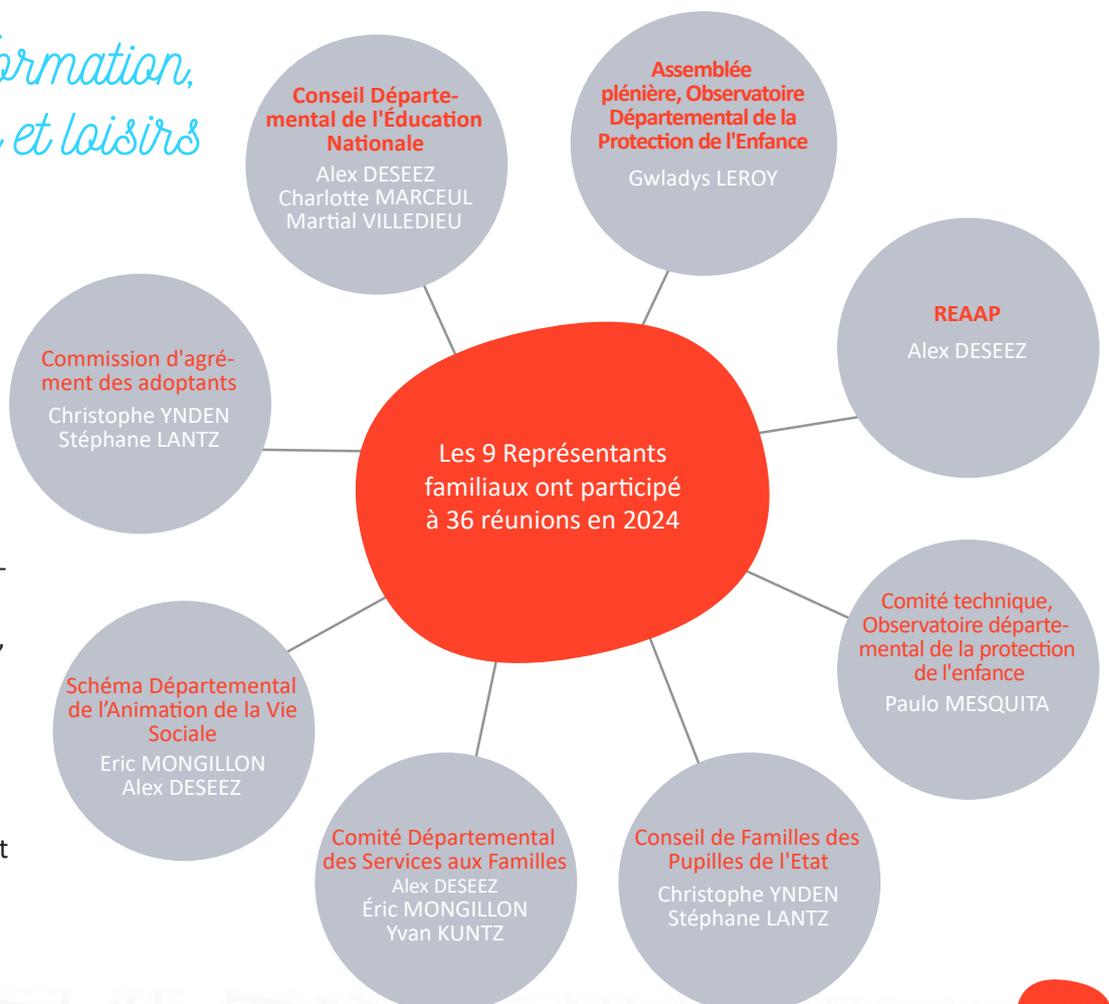
Ces rencontres ont réuni près de 20 bénévoles (administrateurs et représentants familiaux confondus). Pour l'année à venir, nous continuerons à proposer de nouvelles journées de formation spécifiques en fonction des besoins des représentants familiaux.

# PSYCHOLOGIE, SOCIOLOGIE ET DROIT DE LA FAMILLE

*Éducation, formation, petite-enfance et loisirs*

Ce pôle aborde des thématiques complémentaires et transversales, en lien avec la famille, l'éducation et la parentalité, telles que :

- Les droits des familles,
- Les droits et la protection des enfants,
- Le soutien à la parentalité et l'éducation,
- Les conflits familiaux,
- La formation des jeunes,
- Le périscolaire, l'extrascolaire et les loisirs,
- Les discriminations et l'accès aux droits.



# GRANDS ÉQUILIBRES

# ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

## Vie quotidienne

Ce pôle concerne des domaines en lien avec :

- Les politiques familiales et sociales locales,
- La gestion du budget des familles et la consommation,
- L'accès et le développement des services de proximité,
- La mobilité.

Les **17** représentants familiaux ont participé à **56** réunions en 2024.

La commission de surendettement est en corrélation avec les missions menées par le Point Conseil Budget de l'UDAF qui propose notamment de l'information à la lutte contre le surendettement.

Il en est de même pour la CDCA (Commission Départementale de la Citoyenneté et de l'Autonomie) qui est en lien avec nos actions auprès des aidants et tuteurs familiaux mais également avec le service « Protection des Majeurs ».

### Commission de surendettement

Paulo MESQUITA

### CDCA

Alex DESEEZ  
Nicolas DOUTRIAUX

### Commission tripartite des taxis de l'agglomération drouaise

Nicole CLEDAT

### Jury pour la création de réparations pénales

Gwladys LEROY  
Yvan KUNTZ

### Commission départementale des taxis et des voitures de petite remise

Nicole CLEDAT  
Geneviève COQUIN

### Commission tripartite des taxis de l'agglomération chartraine

Nicole CLEDAT

### Chambre des Notaires

Janine MILON  
Nicole CLEDAT

### Conférence des financeurs

Alex DESEEZ

### MSA Beauce Coeur de Loire

Brigitte OZAN

### Comité local des usagers Agglomération drouaise

Yvan KUNTZ

### CCSPL du SDE 28

Éric MONGILLON  
Yvan KUNTZ

### CAF 28 CA et commissions internes

Sophie AUGUSTE  
Liliane CORDIOUX  
Noéline LEROY

Charlotte MARCEUL  
Sylvie RIVAUD  
Séverine LEVY  
1 poste vacant

CDCA : Commission Départementale de la Citoyenneté et de l'Autonomie

CDEAMFEE : Commission Départementale des Aides au Maintien des Fournitures d'Énergie, d'Eau et de téléphone

CCSPL : Commission Consultation des Services Publics Locaux

SDE : Syndicat Départemental d'Energies

CDAC : Commission Départementale de l'Aménagement Commercial

# HABITAT, CADRE DE VIE

## Environnement, développement durable

Ce pôle aborde les thèmes suivants :

**L'habitat et le logement** : les aides, le parc social et privé, l'accès à la propriété, l'amélioration et l'adaptation de l'habitat, le droit au logement opposable, l'accès et le maintien dans le logement, etc.

**L'environnement et le développement durable** : la précarité énergétique, la gestion des déchets, l'écologie, les éco-labels et éco-gestes, les énergies renouvelables, etc.

Il peut arriver que certaines situations présentées notamment lors des commissions CCAPEX et DALO puissent concerner des personnes accompagnées par les services de l'UDAF. Quand le délégué référent de la situation a connaissance de ce passage en commission, il rédige une note, transmise au représentant familial concerné et au responsable de la CCAPEX. Pour autant, le rôle du représentant familial reste de représenter l'ensemble des familles euréliennes en toute neutralité et impartialité.

Les **16** représentants familiaux ont participé à **150** réunions en 2024.

Habitat Eurélien Conseil  
d'administration et commission  
d'attribution  
Christine ANQUETIL

SOLIHA - SOLIHA AIS (Agence  
Immobilière Sociale) Conseil  
d'administration  
Sylvie RIVAUD

Conseil départemental de l'habitat  
Michel PASQUER

Commission de médiation DALO  
Gwladys LEROY  
Annie SALAÛN

CCAPEX  
Commissions plénières et sous-  
commissions  
Michèle BORDIER<sup>1</sup>  
Hugues de CHAMMARD<sup>1</sup>  
1 poste vacant  
Annie SALAÛN<sup>3</sup>  
Jean-Luc ANQUETIL<sup>1</sup>  
Philippe VISERY<sup>2</sup>

Logement Dunois Conseil  
d'administration et commission  
d'attribution  
Annie SALAÛN

Parcours Local de l'Habitat  
Yvan KUNTZ  
Jean-Luc ANQUETIL  
Alex DESEEZ

Nogent Perche Habitat  
Conseil d'administration et  
commission d'attribution  
Alice CHRISTMANN

Commission de médiation du code  
de la construction  
et de l'habitat  
Éric MONGILLON

COATEL  
Commission d'admission « Maison  
Relais »  
Aurélie MARY  
Guillaume DURAND

Habitat Drouais Conseil  
d'administration  
Philippe VISERY

Instance de suivi des situations  
complexes dans le domaine de  
l'habitat  
Guillaume DURAND

PDALHPD  
Alex DESEEZ  
Gwladys LEROY

CDEAMFEE - FSL  
Michèle BORDIER  
Charlotte MARCEUL

CIL de Chartres Métropole  
Jean-Luc ANQUETIL  
Michèle BORDIER

Chartres Habitat Métropole  
Conseil d'administration  
Jean-Luc ANQUETIL

ADIL 28 - 45  
Gwladys LEROY

<sup>1</sup> Agglomération chartraine

<sup>2</sup> Dreux

<sup>3</sup> Châteaudun

CCAPEX : Commission Coordination des Actions de Prévention des Expulsions

DALO : Droit au Logement Opposable

PDALHPD : Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Herbergement des Personnes Défavorisées

# SANTÉ

Ce pôle aborde les thèmes suivants :

- Les droits et la prise en charge des usagers dans le système de santé français ;
- L'hôpital : représentation des usagers, place des aidants familiaux ;
- L'organisation des soins et de la santé publique.

**Les 22 représentants familiaux ont participé à 198 réunions en 2024.**

Les représentants de ce pôle échangent fréquemment sur les problématiques locales dans le domaine de la santé. Ils s'investissent notamment de manière collégiale dans la démarche du groupement hospitalier de territoire. L'UDAF, grâce à ses représentants, est très active et impliquée dans ce domaine et souvent consultée pour avis par les institutions concernées telles que l'Agence Régionale de Santé.

## CDU - CALME

Michelle METAYER  
Roselyne HUET

Hôpital de Châteaudun  
Conseil de surveillance et  
commissions internes  
Christelle ROUIDI

Hôpital de Bonneval  
Conseil de surveillance  
Annie SALAÛN

Hôpital de La Loupe  
CDU et Conseil de  
surveillance  
Danièle DROUET  
Josette VARENNE

Hôpital de Dreux  
CDU et commissions internes  
Monique ROBILLARD  
Christian BOZET

Hôpital de Nogent le Rotrou  
CDU ET Conseil de  
surveillance  
Françoise VAGANAY  
Denise HUILLERY

CDU - Les Hôpitaux privés  
de Chartres  
Chantal ALVES  
Jocelyne LOUW

CTS ARS et commissions  
sectorielles  
Martine VANDERMEERSCH  
Monique ROBILLARD

CPAM - Conseil  
d'administration et  
commissions internes  
Sandrine QUENOUILLE  
1 poste à pourvoir

ADOC 28  
Marie-Thérèse COQUEMONT

CODAMUPS  
Janine MILON  
Nicole CLEDAT

EHPAD Nogent le Rotrou  
Conseil de vie sociale  
Françoise VAGANAY

## CDU du COREL

Christiane LETERTRE  
Annick FOSSE

Hôpitaux de Chartres  
CDU  
Rachel BRISAVOINE  
Denise RENO  
Edith LAGRANGE GIRARD

Hôpitaux de Chartres  
Conseil de surveillance  
Yvan KUNTZ

CICAT  
Gwladys LEROY

Psychiatrie de territoire  
Gwladys LEROY  
Yvan KUNTZ

ADIL : Association Départementales d'Information sur le Logement

ADOC : Association pour le Dépistage Organisé des Cancers

CALME : Centre d'Action Libérateur Mal-être Ethylique

CDEAMFEE : Commission Départementale des Aides au Maintien des Fournitures d'Énergie, d'Eau et de téléphone

CDU : Commission Des Usagers

CIL : Centre d'Information sur le Logement

CODAMUPS : Comité Départemental de l'Aide Médicale de l'Urgence, de la Permanence de Soins et du transport sanitaire

CODERST : Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques

COREL : Centre d'Onco-Radiothérapie en Eure-et-Loir

CTS ARS : Conseil Territorial de Santé de l'Agence Régionale de la Santé Région Centre-Val de Loire

PDALHPD : Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées

PPSAS : Parcours Préventif en Santé Affective et Sexuelle

# COLLECTIVITÉ

# TERRITORIALES

Ces instances abordent notamment :

- Les besoins et constats locaux ;
- Les services proposés aux habitants et leur accessibilité ;
- Le « bien-vivre ensemble » et la citoyenneté.

**CCAS Conseil d'administration (et autres commissions internes)**

75 représentants

Conseil de développement

Agglo du Pays de Dreux

Nicole CLEDAT

**CIAS Chartres Métropole - Conseil d'administration**

Charlotte MARCEUL

Jean-François MORIZEAU

**Conseil de développement Chartres Métropole**

Éric MONGILLON

Yvan KUNTZ

**SMET du canton de Maintenon**

Jocelyne LOUW

**Conseil de développement**

**Coeur de Beauce**

Philippe ROUSSEAU

**Jury Diplômes Funéraires**

Éric MONGILLON

**Conseil de développement**

**SMET Entre Beauce**

**& Perche**

Roselyne HUET

**CCSPL**

Agglo du Pays de Dreux

Joselyne VIGNON

**CCSPL**

Commune de Mainvilliers

Christiane LETERTRE

Michel PASQUER

**SIA du Perche**

Françoise VAGANAY

**Conseil de développement du Perche**

Françoise VAGANAY

Denise HUILLERY

**Conseil de développement**

*CCSPL : Commission Consultative des Services Publics Locaux*

*SIA : Syndicat Intercommunal d'Aménagement*

*SMET : Syndicat Mixte d'Etude Territoriale*

*SMEP : Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation*

Les 88

représentants familiaux  
ont participé à plus de

200

réunions en 2024

# ALLO INFO FAMILLES



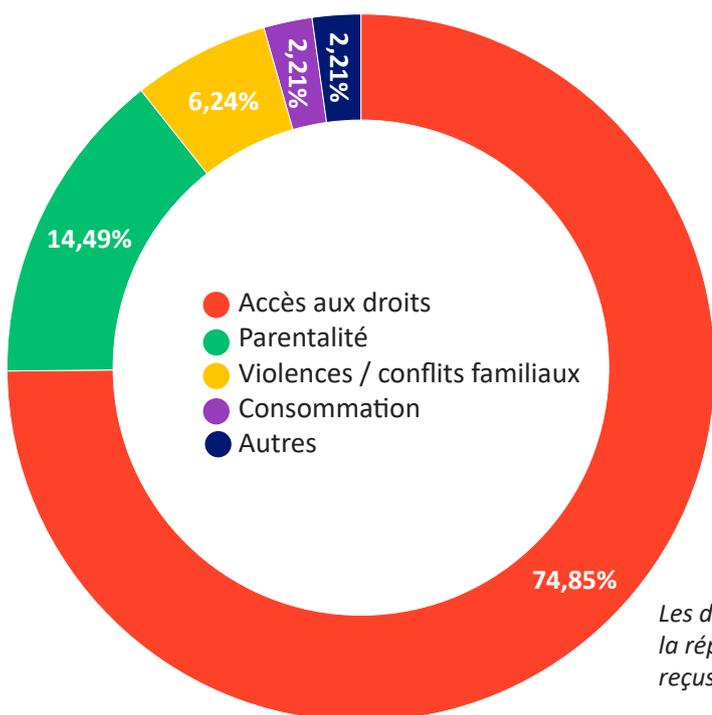
Ce dispositif s'adresse à toute famille, quelle que soit sa situation sociale et familiale : usager, professionnel ou bénévole.

Accessible par téléphone, par courriel ou rencontré sur rendez-vous, son but premier est d'informer et orienter les familles dans leur demande sur toute thématique en lien avec la vie quotidienne et familiale (parentalité, accès aux droits, emploi, logement, consommation, budget, santé, loisirs, éducation, famille, violence et conflit conjugaux...).

L'UDAF bénéficie d'un réseau développé de partenaires et de professionnels. On constate que ces mêmes partenaires font parfois appel à « Allo Info Familles » pour des questions restées sans réponse dans leurs propres services.

Nous pouvons constater une augmentation significative du nombre de prises de contacts autour de l'accès aux droits (+69% par rapport à 2023).

En 2024, nous recensons un total de **497** prises de contacts dont **237** appels téléphoniques, **25** courriels reçus et **57** personnes et **178** personnes rencontrées lors des interventions extérieures qui se sont présentées physiquement dans nos locaux évoquant des questionnements ou problématiques dans différents domaines et plus particulièrement les suivants :



Les données du graphique indiquent la répartition des premiers contacts reçus en fonction des thématiques.



# INFORMATION ET SOUTIEN AUX AIDANTS ET TUTEURS FAMILIAUX



La loi du 5 mars 2007 précise que la protection juridique est « un devoir des familles et de la collectivité publique ». Elle réaffirme le principe de priorité familiale. Ce principe est en partie consacré à un droit nouveau pour les tuteurs familiaux, qui « bénéficient à leur demande, d'une information qui leur est dispensée dans des conditions fixées par décret ».

## Nous distinguons trois profils de personnes nécessitant une aide ponctuelle :

- Ceux ayant été nommés ou mandatés par le juge pour gérer la mesure de protection de l'un des membres de leur famille
- Les personnes aidantes qui accompagnent au quotidien une personne en situation de dépendance
- Les aidants qui souhaitent prendre connaissance de leurs droits

## Pour répondre à l'ISATF, l'UDAF propose :

- Une aide individuelle, par téléphone ou par courriel : information, conseil, orientation et soutien technique auprès des aidants, pour les tuteurs et curateurs familiaux mais également auprès de familles dont aucune mesure de protection juridique n'est encore prononcée pour la personne à protéger.
- Des interventions collectives dans des structures d'accueil ou d'hébergement pour enfants et adultes en situation de handicap ou personnes âgées pour sensibiliser à la notion de protection juridique. De plus, nous mettons en place des actions collectives auprès des professionnels des structures du secteur social et médico-social permettant d'appréhender au mieux les démarches administratives ainsi que l'utilité d'une mise sous protection d'une personne accompagnée.
- Une rubrique spécifique sur son site internet « Aidants et Tuteurs Familiaux »

L'accompagnement proposé par l'UDAF est assuré par le Coordinateur du pôle Famille Parentalité, Éducateur Spé-

cialisé de formation.

Ce service rencontre une augmentation de fréquentation par rapport à l'année 2023.

Nous constatons que les familles qui prennent contact avec le service ISATF sont régulièrement orientées par nos partenaires mais aussi grâce à la communication mise en place depuis plus de 4 ans autour de nos activités et plus particulièrement pour les aidants familiaux.

Concernant les interventions extérieures nous avons pu intervenir auprès de structures partenaires.

L'objectif étant d'informer et de sensibiliser les professionnels ou encore les personnes accueillies de la structure aux différentes mesures de protection mais aussi aux rôles qu'ils peuvent avoir dans la mise en place d'une mesure de protection.

De plus, l'UDAF de l'Eure-et-Loir est aussi investie dans les forums ou salons thématiques. Ainsi, en 2024, nous avons participé activement à l'organisation et à la mise en place du Salon des Aidants familiaux qui s'est déroulé sur la commune de Lèves, au forum Handivillage organisé par l'APF France Handicap, France Alzheimer et Profession Sport, au Forum « Handiscuter » géré par l'UDAF et les PEP 28.

En 2024,  
nous recensons  
un total de  
**204**  
prises  
de contacts

**57** appels  
téléphoniques,

**140**  
rencontres individuelles ou  
lors d'interventions extérieures collectives

**7** courriels  
reçus

# LE CAFÉ

## DES PARENTS

Créé en 2009, cet accompagnement collectif est proposé aux parents du territoire eurélien, et permet d'aborder des thématiques variées autour de la parentalité.

*Le « Café des parents » est un espace de partage et d'écoute entre parents dont l'objectif principal est de mettre en valeur, à travers l'échange et les apports de la professionnelle, la capacité à « être parent ».*

En effet le soutien à la parentalité, n'est pas « faites ceci, surtout pas cela » mais bien d'aider les parents à être en accord avec eux-mêmes dans un cadre éducatif bienveillant.

Il s'agit parfois de susciter des améliorations, d'orienter vers d'autres horizons, parfois même de rompre l'isolement et dans tous les cas de passer un moment agréable et stimulant.

Les conseillères conjugales et familiales de l'UDAF qui animent ces groupes, s'assurent que les échanges se déroulent dans le respect des opinions de chacun, de la confidentialité et d'un temps de parole équilibré entre les participants.

Elles réalisent, au préalable, un travail de recherche affiné afin d'enrichir la séance par le biais de supports écrits, de vidéos ou encore d'images afin d'alimenter les réflexions du groupe.

Chaque intervention est préparée en lien avec les équipes des structures porteuses de l'action afin de répondre au mieux aux besoins des familles.

Soutenue par la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, le Conseil Départemental et l'UNAF (dans le cadre des Conventions d'Objectifs), cette action est intégrée à la politique locale engagée dans le cadre du soutien à la parentalité.



« Les sujets sont variés et c'est un moment convivial »



« L'animatrice est bienveillante et à l'écoute »



« J'ai trouvé des réponses à mes questions ou de bonnes idées »



« Je remarque de la solidarité entre parents et que certains sont moins «timides» qu'au début de l'année »



« Il n'y a pas de jugements ; Je me sens plus à l'aise et ouverte avec les autres parents »

## Fréquentation

La fréquentation varie de 3 à 18 parents à chaque rencontre pour un total de **324** parents.

## Déroulement des séances

Une séance dure en moyenne 1h30 à 2h00 et demande un temps de préparation aux conseillères conjugales et familiales de près de 2h par intervention.

Lors des séances, un support écrit est remis à chacun, récapitulant quelques grandes idées, en lien avec la thématique abordée, ce qui permet d'ouvrir la discussion.

Sur le support, les parents retrouvent une rubrique « pour aller plus loin » avec un lien emmenant vers des lectures, tant pour les adultes que pour les enfants, des podcasts, des films, des documentaires, des jeux, une citation inspirante.

L'idée est aussi qu'avec ce support le parent qui a assisté à la rencontre puisse en parler avec son conjoint, sa conjointe.

## Exemples de thème

- Les relations dans la fraterie : comment gérer ?
- «Dis merci», «Dis bonjour», «Ne tape pas» : les transmissions à nos enfants
- WonderWoman ! Femmes & mères

## L'année 2024

Comme pour l'année 2023, 2024 a connu une augmentation du nombre de séances de "Café des Parents".

De plus, on peut remarquer un développement important des interventions dans les structures du secteur social et médico-social ainsi que communales. Les professionnelles ont aussi participé à de nombreuses actions collectives (9 interventions en 2024) permettant de faire la promotion des actions de parentalité développées par l'UDAF.

En 2024,

**50**

séances

de « Café des Parents »

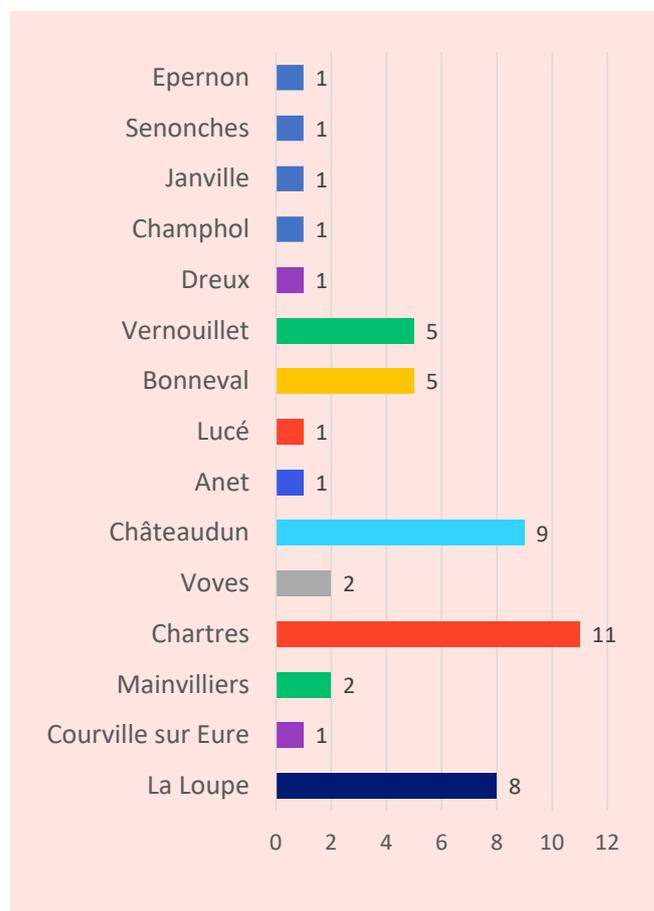
ont eu lieu dans

**15**

communes et dans

**17**

structures différentes.



# CONSEIL CONJUGAL ET FAMILIAL



108 entretiens  
ont été réalisés  
en 2024

Proposé depuis 2009, le conseil conjugal et familial a pour objet d'accompagner les couples, les parents ou les familles qui rencontrent des difficultés dans leur relation, ou pouvant être confrontés à un événement douloureux, complexe et déstabilisant.

Les entretiens sont menés par des conseillères conjugales et familiales diplômées (formation de 3 ans, créée par la loi de 1972) qui bénéficient d'une supervision professionnelle et de formation continue.

Elles sont tenues au secret professionnel.

Carl Rogers explique que l'écouter doit avoir dans son approche trois dispositions essentielles : l'**empathie**, la **congruence** et un **regard bienveillant** et ce, sur chaque membre du couple.

Les conseillères conjugales et familiales aident des couples et des familles à communiquer, à comprendre l'origine du problème, dans un lieu neutre, afin de les aider à trouver par eux-mêmes les solutions envisageables pour améliorer la situation.

Elles reçoivent aussi des personnes seules rencontrant une problématique conjugale ou familiale.

L'expérience apprend qu'il n'y a, bien souvent pas de faute mais des responsabilités partagées qui appartiennent à l'un et à l'autre et que chacun découvrira progressivement.

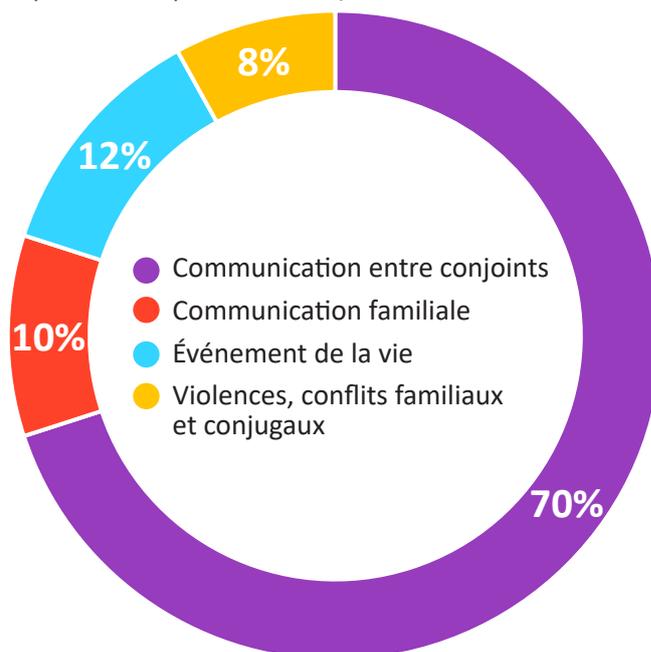
Ces professionnelles peuvent être amenées à orienter les personnes reçues vers d'autres partenaires, en fonction de la problématique identifiée (médiateur familial, psychologue, médecin traitant, travailleur social, juriste, etc.).



Ce service est soutenu par la Délégation Départementale aux droits des femmes et à l'égalité. Dans ce cadre le service a obtenu en 2019 la labélisation « Établissement d'Information et de Conseil Conjugal et Familial » (EICCF) et « Espace de vie Affective Relationnelle et Sexuelle » (EVARS) obtenu en 2022.

## Sujets abordés :

(certaines personnes reçues cumulent les problématiques suivantes)



## Quelques chiffres en 2024 :

7 lieux  
d'interventions



Dreux  
Châteaudun  
Nogent le Rotrou  
Chartres  
Illiers-Combray  
La Loupe  
Épernon

Tranche d'âge  
des participants

46-60 ans  
[ 20% ]



36-45 ans  
[ 66% ]

Coût d'une séance  
compris €

entre 25€  
et 50€



(au choix des personnes en  
fonction des revenus)

# L'ÉDUCATION AFFECTIVE, RELATIONNELLE ET SEXUELLE

Mises en place depuis 2013 pour répondre aux dispositions de l'article L 312-16 du code de l'éducation, les séances d'Éducation Affective Relationnelle et Sexuelle (EARS) sont un temps de partage entre les jeunes et la professionnelle, pour échanger librement sur leurs questionnements.

*Les séances d'EARS ont pour objectif d'apporter des informations et de faire réfléchir les participants autour de différentes thématiques comme la sexualité, le genre, l'égalité, le harcèlement, la puberté, le respect, la place dans le groupe ou encore l'IVG.*

Ces interventions permettent de préparer les adultes de demain à une future autonomie et à une meilleure connaissance d'eux-mêmes et des relations aux autres.

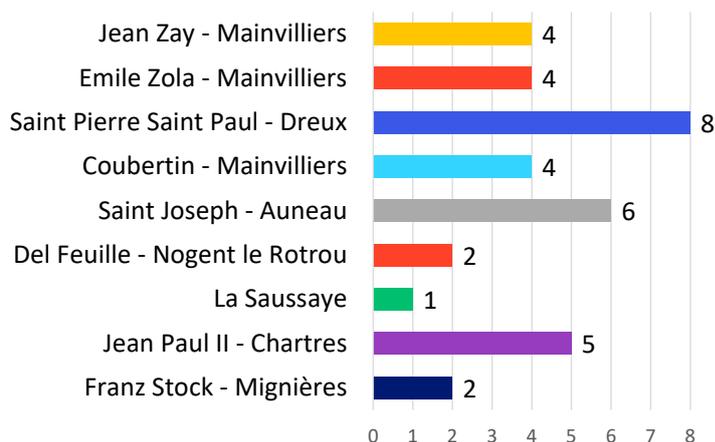
Ces interventions sont mises en place par des conseillères conjugales et familiales, en lien avec les besoins locaux et les structures accueillantes. Elles sont proposées sur l'ensemble du département aux établissements scolaires (du CE2 à la Terminale) ainsi qu'aux structures du secteur social et médico-social (DAME, CHRS, CSE, PJJ, Foyer d'hébergement pour jeunes, ALSH, etc.)

Les salariées du service de parentalité de l'UDAF bénéficient de formations continues, en liens avec leurs fonctions et les besoins évolutifs des familles.

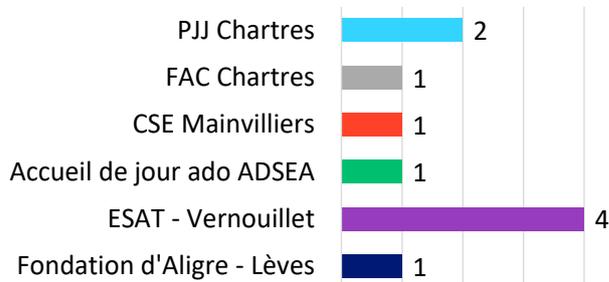
Le service d'Éducation Affective Relationnelle et Sexuelle est soutenu par la Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'égalité et bénéficie de deux agréments de l'État. Ainsi l'UDAF de l'Eure-et-Loir est reconnue comme :

- **Établissement de Vie Affective Relationnelle et Sexuelle (EVARS) et propose**, à ce titre un centre de documentation, ouvert à toutes et tous, installé dans nos locaux.
- **Établissement d'Information de Conseil Conjugale et Familial (EICCF)**, permettant la mise en œuvre de Conseil Conjugal et Familial ainsi que d'entretiens pré-alables à l'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG)

*Nombre de séances dans le milieu scolaire*



*Répartition de séances dans un établissement social et médico-social*



# LA MÉDIATION FAMILIALE

La médiation familiale propose un espace pour renouer le dialogue, gérer les situations conflictuelles, exprimer ses émotions, identifier ses besoins et trouver des solutions face à des situations difficiles.

- **Entre parents séparés** : choix de la résidence des enfants, pension alimentaire
- **Entre parents et adolescents** pour des difficultés de communication ou une rupture de lien
- **Entre parents et grands-parents** en rupture de lien avec les petits-enfants
- **Autour d'une personne vulnérable** (maladie, handicap ou grand-âge)
- Lors d'une **succession difficile**
- Quand un membre de la famille est **incarcéré**

Toute personne peut solliciter directement le service. La médiation familiale peut aussi être ordonnée par le juge aux affaires familiales ou le juge des enfants. Dans tous les cas le médiateur familial, professionnel spécialisé diplômé d'État intervient selon des principes déontologiques définis : le consentement libre et éclairé des personnes, la confidentialité des entretiens, la non-divulgateur à des tiers des accords conclus et l'impartialité.

Les personnes souhaitant mettre en place une médiation sont reçues, sur rendez-vous, par l'une des Médiatrices Familiales. Le premier entretien d'information, gratuit, permet d'évaluer si cette démarche présente un intérêt pour elles. Après accord de chacun, des séances de médiation familiale sont proposées (payantes en fonction des revenus et selon le barème national de la CNAF). Le processus de médiation est court, en moyenne 3 séances.

Si les personnes le souhaitent, un protocole d'accord peut être rédigé. Elles peuvent le faire homologuer par le Juge aux Affaires Familiales. L'homologation de leur protocole lui donne force exécutoire, au même titre qu'un jugement.

Les personnes sont reçues à la demande, sur différents lieux situés :

- Chartres - dans les locaux de l'UDAF
- Châteaudun - dans les locaux de la Résidence Habitat Jeunes et au centre de détention
- Nogent-le-Rotrou - dans les locaux du Pôle Enfance Famille
- En visio

- Des partenariats ont été signés pour ouvrir ces propositions à Epernon, Les Villages Vovéens et à l'Hôpital au Coudray

Ouvert en septembre 2016, le service de l'UDAF est composé de 3 Médiatrices Familiales, titulaires du Diplôme d'État de Médiateur Familial, d'une secrétaire, un coordinateur et un responsable de service.

*Les activités liées à la Médiation Familiale du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 sont :*

**291** dossiers ont été ouverts

**621** entretiens de médiation ont eu lieu

- Dont 406 entretiens d'information pour un total de 319 bénéficiaires
- Dont 215 séances de médiation

**101** processus ont mené à des accords écrits

- 20 Processus ont mené à des accords écrits
- 50 Processus se sont terminés par des accords oraux ou un apaisement
- 31 processus n'ont pas abouti à des accords ou ont été interrompus

**55** actions de promotion ont eu lieu pour un total de 889 bénéficiaires :

- Semaine bleue
- Présentation aux pharmacie du département
- Café des partenaires
- Café des Tuteurs
- Forum Handivillage

**882** appels téléphoniques reçus par le secrétariat de la Médiation Familiale

*Évolution de l'activité*





## LIRE ET FAIRE LIRE

« Lire et faire lire », est une association nationale créée en 1999 à l'initiative d'Alexandre Jardin et Pascal Guénée. Soutenue par le Ministère de l'Éducation Nationale, elle est animée par deux associations nationales : l'UNAF et la Ligue de l'Enseignement.

En pratique, cette action permet aux bénévoles lecteurs de réaliser des lectures quotidiennes à des groupes d'enfants dans des structures scolaires, péri-scolaires, privées ou associatives dans une démarche de découverte, de partage et de transmission du plaisir de la lecture.

En Eure-et-Loir, l'action « Lire et Faire lire », représente une centaine de bénévoles lecteurs et est principalement développée sur les structures scolaires et les bibliothèques.

Depuis le début de la mise en place de cette action sur notre territoire, la coordination était à la charge de La Ligue de l'Enseignement. Depuis 2016, l'UDAF travaille de concert avec La Ligue de l'Enseignement pour coordonner et animer le réseau de bénévoles ainsi que les structures accueillantes. De plus, les Coordinateurs proposent des formations aux lecteurs bénévoles mais aussi des actions en lien avec les projets proposés par la Fédération nationale.



« Lire et faire lire » a deux objectifs complémentaires : faire découvrir et partager le plaisir de la lecture aux enfants tout en valorisant le lien intergénérationnel (les « bénévoles lecteurs » sont des personnes âgées de 50 ans et plus).

## LA MÉDAILLE DE L'ENFANCE ET DES FAMILLES

Créée en 1920, la Médaille de l'Enfance et des Familles est définie par l'article D.215-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Le décret du 28 mai 2013, relatif à cette distinction, élargit son champ d'attribution, notamment pour les personnes pouvant en bénéficier.

La demande de médaille peut être faite par les intéressés eux-mêmes, leur famille, ou encore par le Maire de leur commune.

L'UDAF de l'Eure-et-Loir réalise et coordonne l'ensemble du dispositif : étude de la recevabilité, visite au domicile des personnes récipiendaires, organisation d'une commission interne, transmission des préconisations au Préfet, remise des diplômes, lien avec les familles et municipalités concernées.

**Il existe une promotion par an où l'UDAF émet un avis. Le Préfet du département statue sur la décision définitive d'attribution.**

La Présidente de la commission de la « Médaille de la Famille », Madame Laurence GAMBIN, Administratrice au Conseil d'Administration de l'UDAF, effectue la totalité des visites au domicile des familles.

Ces visites sont primordiales afin de pouvoir décider en commission si les familles sont éligibles à la Médaille, selon les critères établis par la loi. L'UDAF porte un réel intérêt à cette distinction qui, malgré son ancienneté, évolue avec le temps. Les familles récipiendaires actuelles ne sont plus les mêmes qu'auparavant, la société dans laquelle elles vivent a également évolué. Les familles nom-

breuses d'aujourd'hui sont plus rares et ont des typologies variées.

Avoir 4 enfants ou plus est souvent une décision réfléchie qui demande une implication certaine des parents afin d'apporter à leurs enfants, les bases pour une insertion personnelle et sociale réussie. C'est un véritable choix, non sans conséquences, sur la vie de chaque membre de la famille.

La remise du diplôme et de la médaille se demande désormais dans les mairies des récipiendaires. Cela permet d'impliquer les élus des différentes localités et de faciliter cette démarche républicaine.

L'UDAF tient à poursuivre son implication dans cette reconnaissance des familles.

*En 2024, la Commission ne s'est pas réunie faute de dossier. Les dossiers reçus en fin d'année 2024 seront étudiés pour la promotion 2025.*



# *Accompagnement social*

---



## Les services d'accompagnement social de l'Udaf de l'Eure-et-Loir sont constitués de deux entités

**Le service « Accompagnement Budgétaire et Familiale » (A.B.F.)** exerce principalement des Mesures Judiciaires d'Aide à la Gestion du Budget Familial (M.J.A.G.B.F.). Il gère également des Tutelles aux Biens des Mineurs et le Point Conseil Budget qui mène des actions diversifiées en lien avec la gestion budgétaire.

Les Tutelles aux Biens des Mineurs (T.B.M.) sont exercées dans le cadre d'un appel d'offre du Conseil Départemental. Le marché a été de nouveau obtenu par l'UDAF en décembre 2022, renouvelable tous les ans, par tacite reconduction pour une durée de quatre ans. L'activité du P.C.B. relève, quant à elle, de conventions avec divers partenaires et d'un financement de l'État dans le cadre de la labellisation.

**Le service « Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs » (M.J.P.M.)** exerce des mesures judiciaires pour personnes vulnérables, de type Tutelle, Curatelle, Sauvegarde de Justice et Mesure d'Accompagnement Judiciaire (M.A.J.).

Le service « A.B.F », pour la partie M.J.A.G.B.F., le service « protection des majeurs » et le service de médiation animale : l'équicie, (l'accompagnement social par le cheval), relèvent de la catégorie des Établissements Sociaux et Médico-Sociaux (E.S.M.S.) selon le Code de l'Action Sociale et des Familles devant répondre à certaines obligations, dont l'évaluation.



Les missions sont assurées par des professionnels directement rattachés à chaque service, avec le concours d'autres professionnels du service comptabilité et informatique ainsi que du pôle accueil. Les équipes sont appliquées aux missions qui leur sont confiées et à soutenir l'intérêt des familles et des personnes accompagnées.

## LE SERVICE ABF

### La mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial

#### LES MISSIONS

Dans le cadre de la protection de l'enfance, la M.J.A.G.B.F. a une double vocation :

- Assurer les besoins fondamentaux des enfants par une gestion directe des prestations familiales par l'UDAF
- Accompagner la famille dans la résolution de ses difficultés afin de pouvoir retrouver une gestion adaptée et autonome des prestations.

#### L'ÉQUIPE

À la fin de l'année 2024, le service comptait 10,60 équivalent temps plein en personnel, assurant le bon exercice des mesures. À ce jour, 2 délégués ne sont pas détenteurs du CNC. Autrement, tous les délégués aux prestations familiales sont détenteurs du CNC nécessaire à l'exercice du métier de délégué. Les derniers diplômés doivent prêter serment auprès du Procureur de la République au Tribunal Judiciaire de Chartres.

4 délégués aux prestations familiales (soit 3,80 E.T.P), travailleurs sociaux diplômés d'État, 2 secrétaires assistant les délégués (1,80 E.T.P.).

L'année 2024 reste sur une dynamique similaire à 2023 en termes d'activité en privilégiant cette année le travail partenarial renforcé entre les délégués aux prestations familiales et les différents acteurs œuvrant auprès des familles (services sociaux, bailleurs...). Nous avons aussi participé à la rencontre annuelle des SERAD du département dans un échange croisé des activités de chaque service et des problématiques rencontrées. En 2024, nous ne sommes pas parvenus à effectuer la rencontre annuelle avec les juges des enfants. En effet, leur activité soutenue ne l'a pas permis.

Le travail de réseau se poursuit également au niveau régional avec le groupe de travail AGBF porté par l'URAF qui réunit ponctuellement les services de la région avec pour objectif en 2025 d'organiser une rencontre avec les

délégués aux prestations familiales de la région autour d'une thématique qui reste à définir.

Au niveau national, l'UNAF et le groupe de travail « protection de l'enfance » poursuit son recueil d'informations pour les pouvoirs publics.



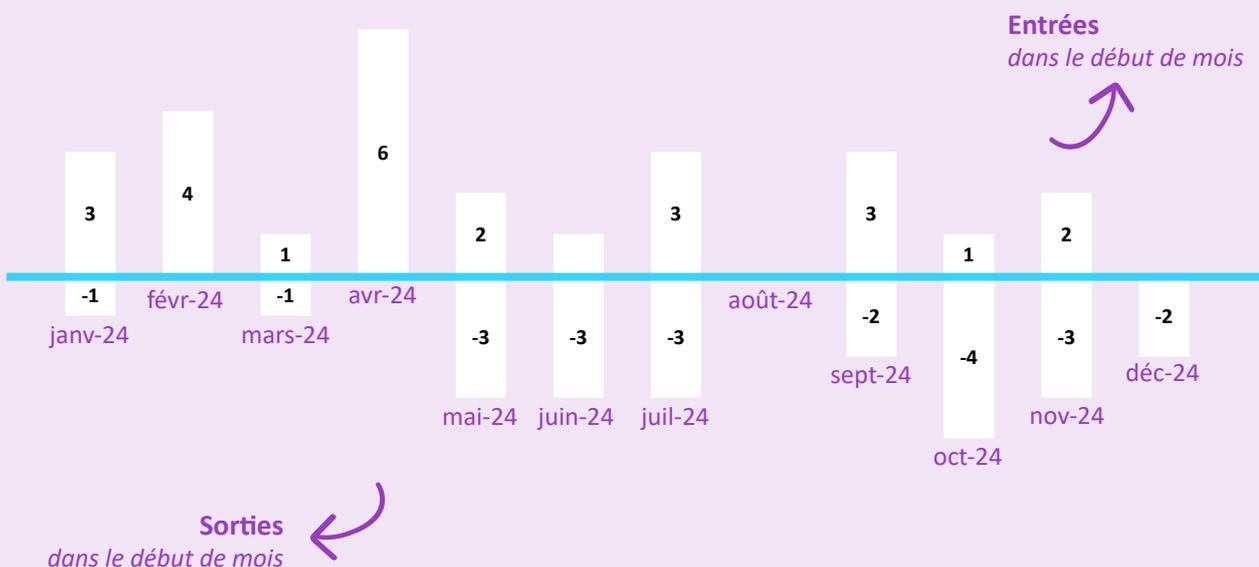
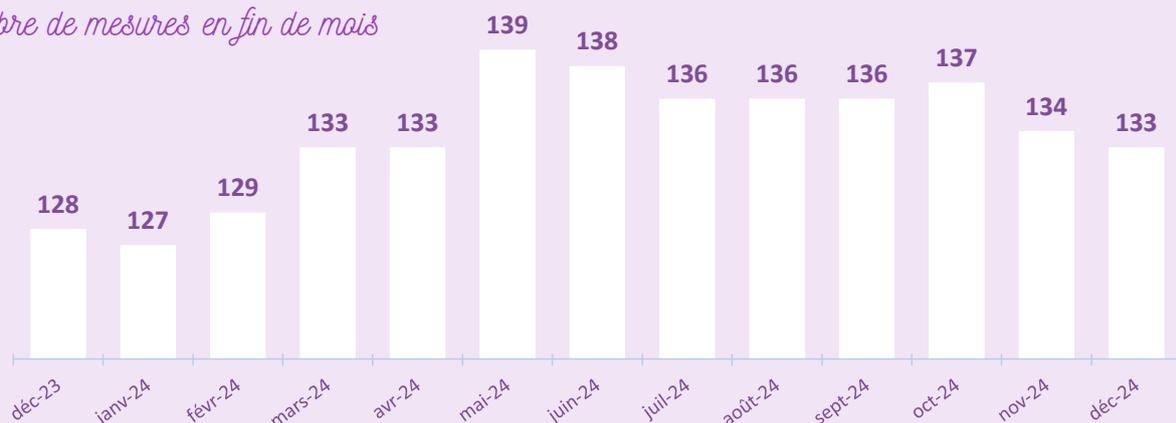
L'activité en 2024 reste assez proche de celle de 2023 avec 28 nouvelles mesures (contre 27 en 2023) et 20 mainlevées (22 en 2023).

Pour 2025, deux rencontres sont prévues, une avec les juges des enfants et une avec les bailleurs sociaux du département pour présenter l'ensemble des services.

## Évolution des mesures

### MJAGBF

Nombre de mesures en fin de mois



L'aide éducative judiciaire à la gestion du budget par le biais des prestations familiales fait toujours ses preuves auprès des familles.

C'est le constat qui est fait par les magistrats et l'ensemble des partenaires. Bien que judiciaire, son action est préventive face à des dérives qui peuvent être constatées en son absence. Avec le levier de la gestion des prestations, cette mesure apporte un soutien en sécurisant les moyens élémentaires de subsistance mais se veut également force de conseil auprès des parents. La famille peut alors se centrer sur la résolution de ses problèmes et éviter une dégradation pouvant être préjudiciable aux enfants.

Le service a connu **168** échéances de mesure judiciaire d'aide à la gestion de budget familial en 2024, soit **20** mainlevées et **88** mesures renouvelées (dont 18 sans audiences).

Cela signifie pour chacune, la nécessité de dresser le bilan au regard des objectifs fixés par le juge des enfants et du document individuel de prise en charge avec la famille, conformément à la loi 2002-2 du 2 janvier 2002. Le service établit alors un rapport social d'exercice de la mesure à l'attention du magistrat.

Si l'on s'attache aux sorties de mesures, 65 % le sont au motif de mainlevée de la mesure en raison de l'atteinte totale ou partielle des objectifs d'autonomie.

Les **156** M.J.A.G.B.F. exercées durant l'année 2024 (contre 158 en 2023) représentent la protection de 442 enfants contre 433 enfants en 2023.

#### TYPOLOGIE DES NOUVELLES MESURES 2024

La tendance constatée depuis maintenant 4 à 5 ans (après COVID) continue à s'accroître. Les ménages sont de plus en plus en difficultés dans la régularisation des charges du logement (loyer et énergie).

Bien que le nombre de foyers endettés en 2024 baisse légèrement (20 contre 23 en 2023), il apparaît qu'ils sont plus nombreux à avoir une dette de loyer et/ou d'énergie. L'endettement moyen reste stable mais nous notons une augmentation de 18 % sur l'endettement global et surtout une augmentation de 28 % du nombre de foyers avec une dette de loyer, entre 2024 et 2023.

Le constat reste le même pour les dettes d'énergie avec un nombre de foyers endettés stable (12 en 2023 et 13 en 2024) pour autant, l'endettement global subit une augmentation de 40 % (16 977 € en 2023 contre 28 343 € en 2024). Une augmentation qui se répercute sur l'endettement moyen des familles.

Les familles ont, au regard de leur difficulté, de plus en plus recours au dossier de surendettement ce qui confirme une tendance nationale avec une augmentation de 8 % du nombre de dossiers déposés. Cette hausse atteint même 13 % en région Centre.

Nous constatons que les procédures d'expulsion sont moins nombreuses malgré tout et l'intervention de notre service, suffisamment tôt pour prévenir cette expulsion, permet de rétablir le lien avec le bailleur qui est souvent très détérioré en proposant dans un premier temps une reprise du loyer avec un plan d'apurement. Cette première démarche permet à la famille de se maintenir dans son logement et de signer un protocole débloquant les aides liées au logement. À noter qu'en 2024, 2 expulsions ont eu lieu peu de temps avant notre intervention.

#### ÉTUDE DE LA POPULATION

##### Motifs de clôture des MJAGBF en 2024



Sur les **20** mainlevées survenues en 2024, 13 familles (soit 65 %) ont atteint tous les objectifs définis dans le cadre du projet établi avec la famille. 5 accompagnements ont dû se terminer à la suite d'une fin de droit pour une modification de la composition familiale. Sur ces 5 familles, 2 d'entre elles étaient en phase d'autonomie ce qui laissait envisager une mainlevée à court terme.

##### Situation familiale

Sur les **156** familles, **90** sont monoparentales, **51** en couple dont 15 sont des familles recomposées.

##### Situation professionnelle

**52** parents sont en situation professionnelle stable dans le cadre d'un CDI, **1** est auto-entrepreneur et **26** en emploi précaire (C.D.D.-Intérim) et plus de **84** personnes ne travaillent pas.

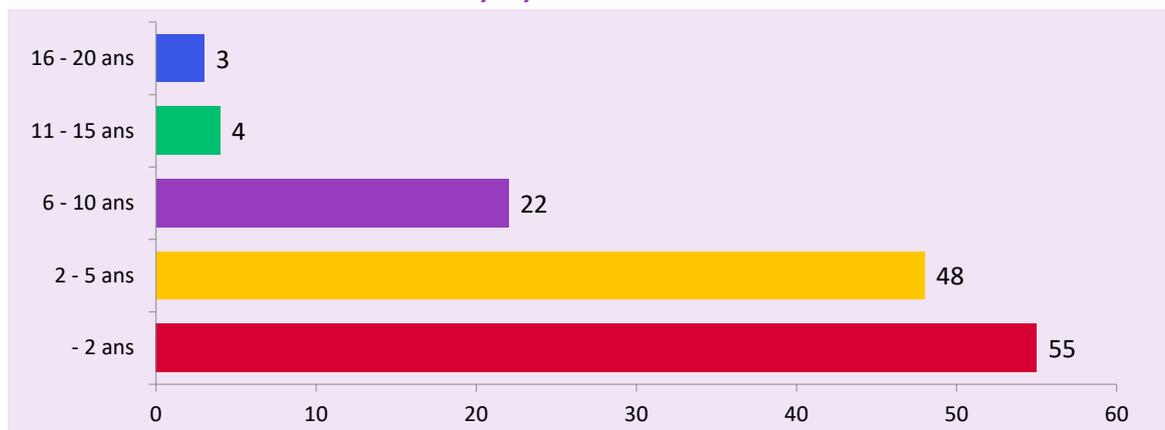
### Mesure éducative

Sur les **319** enfants scolarisés concernés par une M.J.A.G.B.F., **271** enfants bénéficient également d'une autre mesure éducative (A.E.M.O. - M.J.I.E. - A.E.D. - Placement -T.I.S.F. etc.).

### Ressources

Pour **78** familles, en sus des prestations familiales, les ressources sont constituées pour tout ou partie de R.S.A. 23 familles ont recours aux associations caritatives. Le reste à vivre journalier par personne s'élève à 7,78 € en moyenne (moyenne nationale 8,33 €).

### Ancienneté des mesures MJAGBF au 31/12/2024



### Répartition des familles bénéficiant d'une MJAGBF au 31 décembre 2024 (personnes hors département : 2)

Les familles résident sur l'ensemble du département selon la répartition présentée sur la carte suivante. La répartition est quasiment identique à celle de l'an passé.

Les familles vivent, pour **93** d'entre elles, dans le parc locatif social et **40** dans le parc privé. **5** familles sont propriétaires ou en accession à la propriété.

**31** logements sont considérés comme inadaptés dont **21** pour surpopulation et **10** pour insalubrité.

**11** familles rencontrent des difficultés budgétaires notamment dues à une incohérence entre leurs ressources et le coût de leur logement.

**5** familles sont en structure d'hébergement contre **6** l'an passé et **9** hébergées chez un tiers contre **1** l'an passé.

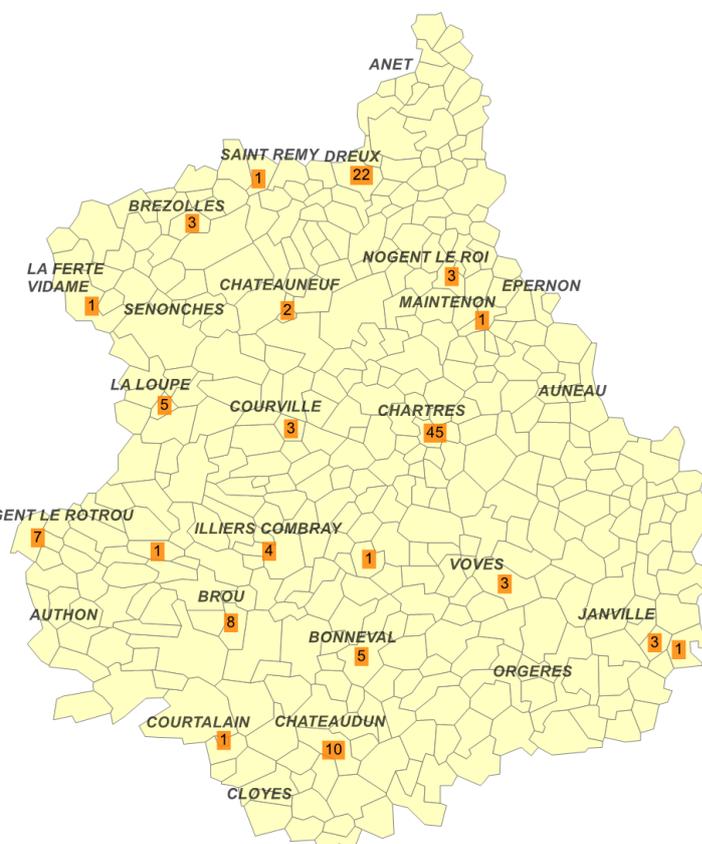
Le risque d'expulsion pèse sur **19** familles contre 21 en 2023 et **4** ont déjà connu l'expulsion. **13** expulsions ont pu être évitées contrairement à 17 en 2023.

En 2024, le service D.P.F. a proposé **983** rencontres aux familles, principalement des visites à domicile mais également des accompagnements physiques (contre 1 059 en 2023). **101** rendez-vous n'ont pu avoir lieu du fait de l'absence de la famille ce qui a engendré par la suite **179** entretiens téléphoniques.



Par ailleurs, le service a participé à **17** synthèses ou réunions de coordination avec des partenaires et à **56** audiences.

L'exercice des Mesures Judiciaires d'Aide à la Gestion de Budget Familial génère de nombreux déplacements. Le service D.P.F. comptabilise **481** sorties (contre 553 en 2023) pour un total de **21 935** kms (contre **29 159** en 2023).



## La tutelle aux biens des mineurs

### LES MISSIONS

La Tutelle aux Biens des Mineurs (T.B.M.) est une mesure judiciaire prononcée par le juge des tutelles aux biens des mineurs lorsqu'il s'avère nécessaire de protéger les biens et les intérêts d'un mineur.

En l'absence de famille pour assurer la charge tutélaire, le juge défère la mesure à la collectivité publique compétente en matière d'aide sociale à l'enfance.

Pour les situations de mineurs non pris en charge par l'aide sociale à l'enfance du département, l'UDAF exerce ces mesures pour le Conseil Départemental de l'Eure-et-Loir dans le cadre d'un marché public.

Cette activité, pour le compte du département, est exercée par l'UDAF depuis 2010, le marché a été renouvelé fin 2022 suite à un nouvel appel d'offre qui prendra fin au 3 décembre 2026.

Cette gestion des biens doit être un moyen d'aider l'enfant à se construire (voire se reconstruire) en mettant du sens sur son patrimoine, souvent lié à un événement traumatique. Elle a pour objectif de répondre à l'évolution des besoins du mineur dans une démarche d'autonomisation vers la majorité.

### L'ÉQUIPE

Intégré au service « Accompagnement Budgétaire et Familial », l'exercice des mesures a été confié à une déléguée aux prestations familiales sur le secteur Sud et au responsable de service pour le secteur Nord et Chartres agglomération. L'équipe est assistée d'un secrétaire. Depuis début 2025, seul le responsable de service exerce les mesures.

### L'ACTIVITÉ

Au cours de l'année 2024, l'UDAF a assuré l'exercice de **42** mesures dont **24** mesures présentes en fin d'année 2024. Nous comptons **6** fratries dont 2 familles avec 3 enfants et **4** familles avec 2 enfants. **28** mesures ne concernent que les familles avec un seul enfant.

Au 31 décembre 2024, nous dénombrons l'exercice de 36 mesures et 3 mesures ont pris fin durant l'année du fait de la majorité de l'enfant.



Date	Nouveaux dossiers	Fin de mesure majorité	Total
Report			24
Janvier			
Février			
Mars			
Avril			
Mai	1		25
Juin	1		26
Juillet		1	25
Août			25
Septembre	6		31
Octobre		1	30
Novembre	3	1	32
Décembre	4		36
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>3</b>	<b>36</b>

La répartition par année de naissance des **36** mineurs est la suivante :

2021	2020	2017	2015	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006
1	1	1	3	4	3	4	3	7	5	2

Le travail de sensibilisation au budget auprès des adolescents se poursuit dans la mesure où ils y adhèrent. Les missions restent variées mais nous constatons néanmoins une complexification des mesures dans le cadre de successions avec des patrimoines très importants, des relations familiales avec des conflits et des procédures longues. Dans certaines situations nous sommes amenés à mobiliser les compétences d'autres services de l'UDAF.

Notre intervention permet, malgré tout, une forme d'apaisement dans ces situations du fait de notre neutralité. Notre présence en tant que tiers permet de recentrer les familles sur leur relation ou tout simplement lever le doute sur la gestion.

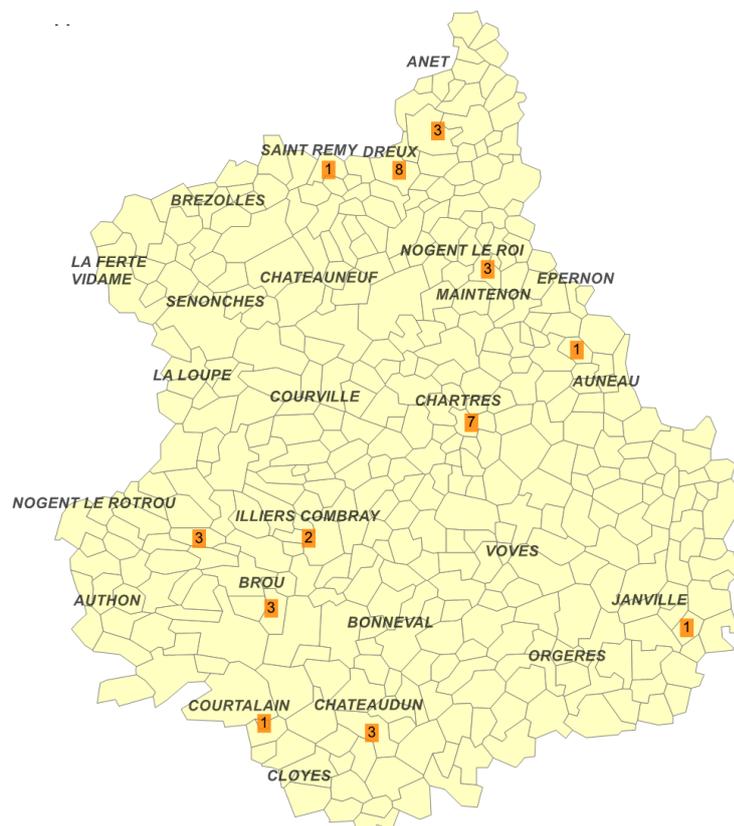
Durant cette année, nous avons été en lien avec des services de travailleuses familiales et la psychiatrie infanto-juvénile. Nous avons également noué des liens avec la protection judiciaire de la jeunesse pour un mineur ainsi qu'avec un liquidateur judiciaire dans le cadre d'une cession de parts d'entreprises.

À cela s'ajoute, les contacts habituels que nous pouvons avoir, avec les avocats, les notaires et les banques.

Nous avons également accompagné une mineure dans l'achat d'un appartement, projet soutenu par sa grand-mère. L'objectif de nos échanges vise à optimiser nos interventions dans l'intérêt du mineur. Nous avons également été conviés à une synthèse pour des mineurs qui bénéficient d'un suivi en protection de l'enfance.

**missions du mandat afin de les accompagner jusqu'à la majorité.**

Les mineurs accompagnés et mandats ADHOC au 31 décembre 2024 se répartissent géographiquement sur le département de l'Eure-et-Loir comme suit :



L'année 2024 a vu l'activité augmenter considérablement avec **15** entrées et **3** fins de mandats. Nous poursuivons nos accompagnements avec deux axes majeurs qui sont la préservation du patrimoine des mineurs mais aussi, par anticipation de leur majorité, un travail de sensibilisation à la gestion budgétaire.

*Pour chacun d'eux un projet se dessine dans le cadre des*

**Types d'actions**      **Nombre de Mineurs concernés**

Vérification de l'état civil des mineurs	0
Consultation des dossiers au tribunal	4
Interrogation du fichier FICOBA (Fichier national des comptes bancaires et assimilés)	0
Blocage des comptes auprès des organismes bancaires	4
Contact avec les établissements financiers (Ouvertures/clôtures de comptes – mouvements de fonds – Placements)	18
Contact avec le Tribunal (Requêtes – Notes d'information – audiences)	7
Contact avec des tiers (Notaires – Avocats – Liquidateur judiciaire - SARVI)	20
Contact avec les familles	19
Visite à domicile	27
Etablissement de comptes-rendus de gestion/fiche de situation	14

Le patrimoine financier géré dans le cadre de ces mesures s'élève à **952 000 €**. Le patrimoine immobilier s'élève environ à **580 000 €**.

À noter que ces chiffres devraient évoluer durant l'année 2025 au regard des dernières mesures arrivées et pour lesquelles toutes les informations ne sont pas encore connues et des procédures en cours chez un notaire ou en recouvrement de dommages et intérêts qui concerne 10 mineurs.

Parmi ces **113** actions, nous maintenons les modalités mises en place pour la prise de contact avec les personnes détentrices de l'autorité parentale du mineur, à savoir :

- Proposition d'une visite à domicile au premier entretien lorsqu'il n'est pas constaté de prélèvements importants sur le compte du mineur ;
- Rendez-vous à l'UDAF dans le cas contraire, pour poser le cadre de la loi et évoquer les modalités de remboursement.

## Le Point Conseil Budget



**L'ÉQUIPE** Les diverses actions sont confiées à deux Conseillères en Économie Sociale et Familiale (C.E.S.F), assistées d'une secrétaire (qui exerce à temps plein depuis septembre 2019), sous la responsabilité (0,20 E.T.P.) du responsable du service

d'Accompagnement Budgétaire et Familial qui regroupe le service D.P.F., les Tutelles aux Biens des Mineurs et le service P.C.B.

Suite à notre réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt à l'été 2020 et 2021, nous avons obtenu trois labellisations P.C.B. Cela nous permet d'avoir une couverture complète

du Département (un sur le Nord, un sur le Sud et un sur Chartres et son agglomération). Cette couverture a permis la mise en place de permanences dans les zones rurales, notamment dans 12 Maisons France Service, et ainsi faciliter l'accès aux P.C.B à des personnes dont la mobilité freine les démarches administratives mais aussi et surtout l'accompagnement budgétaire.

**Ce service regroupe plusieurs activités :**

- Le « Pass assistance » d'Action Logement Services®
- Le microcrédit personnel
- Le P.C.B - Éducation budgétaire

## Le pass « assistance » pour action logement services®

### LES MISSIONS

Depuis 2005, l'UDAF de l'Eure-et-Loir intervient par convention dans le cadre du 1% logement.

D'abord avec le CIL de l'Eure-et-Loir, puis avec PROCILIA, et, depuis 2016 avec le Pass Assistance® d'Action Logement Services, l'UDAF assure des prestations d'évaluation et d'accompagnement social et budgétaire de salariés d'entreprises privées rencontrant des difficultés.

### Dans le cadre de la convention pluriannuelle 2024-2025 signée le 22 mai 2024, l'UDAF :

Effectue une évaluation socio-budgétaire, nécessitant d'établir un diagnostic complémentaire de la situation et de formuler des préconisations,

Réalise un accompagnement social et/ou budgétaire du salarié en difficulté, dans le cadre d'un contrat d'accompagnement social signé, d'une durée de 3 à 6 mois. Il est renouvelable jusqu'à 18 mois (diagnostic complémentaire inclus, en accord avec le service et Action Logement Services) et il fait l'objet, à son échéance, d'un rapport de mission indiquant l'évolution de la situation.

Par ailleurs, les règles d'éligibilité à l'accompagnement ont évolué dans le cadre de la convention 2023 puisque les salariés intérimaires doivent justifier d'au moins 600 heures de travail sur les 12 derniers mois ou être engagés dans une mission d'au moins 3 mois pour bénéficier de ce service.

### L'ACTIVITÉ

Début janvier 2024, un accompagnement socio-budgétaire était en cours ou demandé pour **17** ménages (contre 21 en 2023) :

**2** suivis ont débuté en 2022, renouvelés en 2023 et arrivés à échéance en 2024, **15** suivis débutés ou demandés en 2023, dont **13** sont arrivés à échéance et 2 ont été pour suivis en 2024.

**28** suivis nous ont été orientés en 2024 (contre 25 l'an passé) dont **13** sont arrivés à échéance dans l'année et 1 a commencé l'année suivante.

Au total, nous nous sommes vus confier **45** mesures d'accompagnement, en file active, sur 2024 contre 46 en 2023.

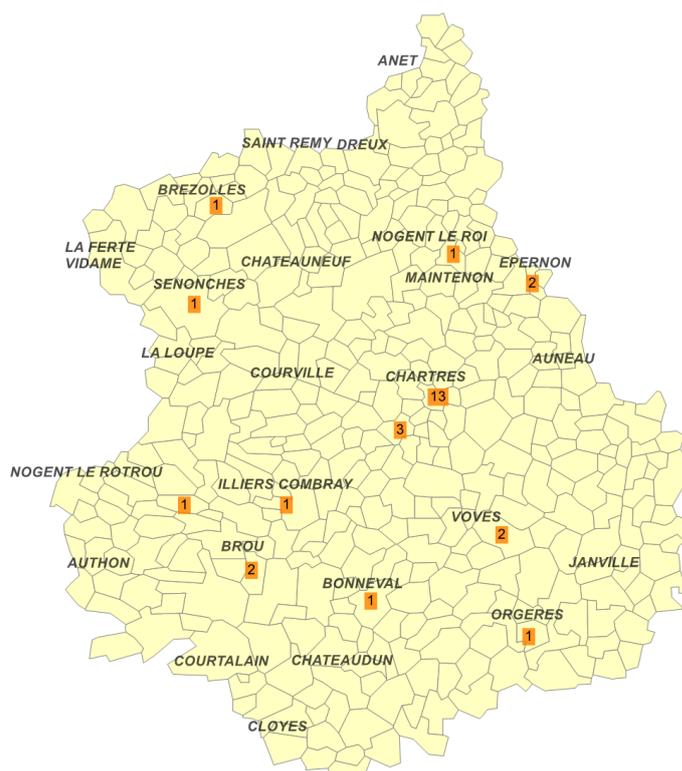
Nous avons fini l'année avec **17** suivis en cours ou demandés, contre 17 début janvier.

En 2024, sur les 45 situations, **11** ménages sont constitués de couples avec enfants à charge, **2** couples sans enfant, **17** sont des femmes célibataires (dont 9 avec des enfants à charge) et **15** situations sont des hommes célibataires (dont 1 avec enfant à charge).

En ce qui concerne les situations professionnelles, nous constatons que **82 %** des ménages sont salariés en contrat à durée indéterminée (pour au moins un des membres si couple).

Nous constatons que les familles nouvellement orientées vers notre dispositif sont dans des situations de plus en plus complexes et dégradées, ce qui nécessite une forte réactivité de leur part et de la nôtre. Les Conseillères en Économie Sociale et Familiale ont réalisé différents dossiers : 14 Banque De France, 1 DALO et 19 CCAPEX avec remise de rapports, appui logement locatif, préparation et accompagnement en audience, etc... Ces procédures sont en augmentation par rapport à 2023. Une dérogation qui s'accroît avec **19** procédures d'expulsion, soit 42% de suivis en 2024 (contre 34% en 2023).

### Répartition des dossiers Action Logement en 2024



## Le microcrédit personnel

### LES MISSIONS

Le Microcrédit Personnel est un dispositif destiné à favoriser l'accès au financement de personnes exclues du crédit bancaire classique en raison de leur faible solvabilité mais disposant d'une capacité de remboursement suffisante pour réaliser un projet personnel facilitant leur insertion.

Les prêts d'un montant de 300 € à 8 000 € sont remboursables sur une durée maximale de 36 mois (72 mois au-delà de 5 000 €).

La Caisse des Dépôts et Consignations (C.D.C.) est le pilote de ce dispositif. L'UDAF y est engagée depuis 2008.

### L'ACTIVITÉ

Dans le cadre d'une convention avec la CDC, l'UDAF est en charge, depuis décembre 2013, d'animer la plateforme pour le département. Elle organise le partenariat par conventionnement avec des prescripteurs, apporte aide et conseil, et assure le développement du dispositif. Elle assure également l'instruction des dossiers de demande de prêt ainsi que la médiation auprès de partenaires bancaires avec lesquels une convention a été passée.

En 2024, la liste des prescripteurs compte : le Conseil Départemental de l'Eure-et-Loir pour les services d'action sociale et d'insertion, Action Logement Services®, les Restaurants du Cœur de l'Eure-et-Loir, le Co.A.T.E.L., les PEP 28 avec notamment ses deux Point Info Familles, le centre social ESPACE de Saint Georges-sur-Eure et les missions locales de MILOS 28 pour Châteaudun et Nogent-le-Rotrou.

Pour la réalisation des prêts, les partenaires bancaires engagés auprès de l'UDAF sont : la BNP Paribas, la Caisse d'Épargne via Parcours Confiance, le Crédit Agricole via Point Passerelle, le Crédit Mutuel et CREA-SOL (Crédit Accompagnement Solidarité) filiale de la Banque Postale. CREA-SOL a cessé son activité au 1<sup>er</sup> septembre 2024.

En ce qui concerne l'activité en matière de demande de financement, l'UDAF a eu **153** contacts concernant le microcrédit (contre 154 en 2023) dont **63** orientés par l'environnement social (contre 25 l'an passé).

**104** dossiers de pré-demande ont été transmis auprès des demandeurs de microcrédit (contre 156 en 2023) et **46** dossiers ont été reçus complétés directement par les partenaires prescripteurs ou les demandeurs de microcrédits.

**62** dossiers ont été déposés auprès de l'UDAF et ont donné lieu à une étude du projet de financement, contre 62 en 2023. Sur les **42** projets retenus pour présentation à un partenaire bancaire, **17** microcrédits ont été accordés (soit 40%).

Sur les **17** dossiers accordés, **13** étaient dédiés à la mobilité. Ce motif reste récurrent pour l'acquisition d'un véhicule afin de faciliter l'organisation de la vie familiale ou l'accès à l'emploi.

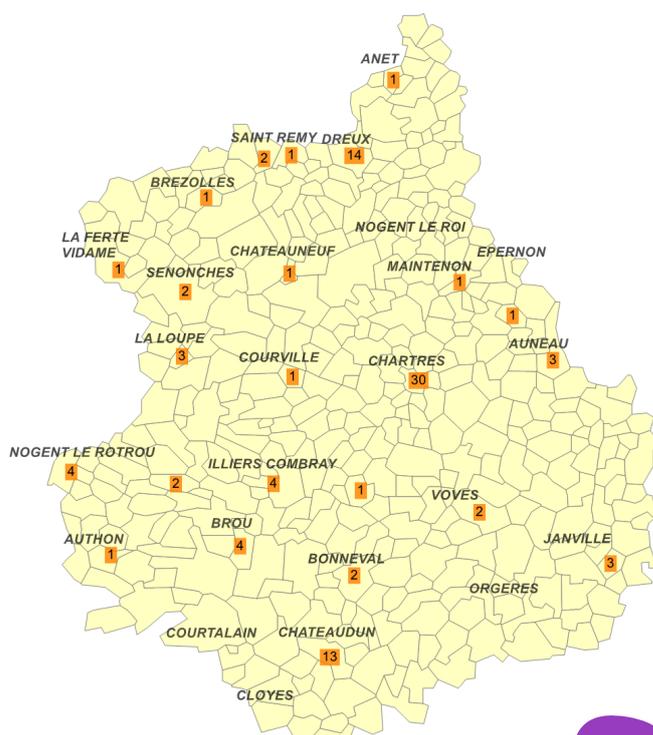
Cependant, entre le montant maximum d'emprunt, les coûts d'acquisition d'un véhicule, les frais d'assurance et les frais d'entretien à prévoir au regard des capacités budgétaires des ménages, ce type de projet est de plus en plus difficile à financer.

Nous remarquons une stabilisation dans le dépôt de dossiers aboutis.

Les partenaires bancaires restent difficilement mobilisables dans les dispositifs du microcrédit. Même si une amélioration se fait ressentir, le niveau d'exigence reste élevé et l'accès au Microcrédit Personnel assez restreint.

L'UDAF est uniquement financée par la CDC, au dossier déposé en banque.

En 2024, l'UDAF a aussi été financée par la CDC, au dossier déposé, à hauteur de 50% (contre 100% les autres années). En effet, la CDC se désengage progressivement du dispositif et ne le financera plus dès 2025. L'UDAF maintient malgré tout son activité pour le moment.



## L'information sur le surendettement

### LES MISSIONS

Dans un contexte socio-économique difficile, l'UDAF a souhaité participer à la prévention du surendettement en proposant informations et conseils aux personnes et familles confrontées à des difficultés budgétaires.

Intervenant en complémentarité des dispositifs institutionnels existants, ces actions s'adressent aux familles euréliennes rencontrant des difficultés budgétaires liées à une situation d'endettement et ne bénéficiant pas de suivi social.

Les Conseillères en Économie Sociale et Familiale de l'UDAF se situent auprès de ces familles dans un rôle d'information et de conseil.

Pour les situations nécessitant un accompagnement spécifique ou plus global, les conseillères assurent une réorientation auprès de l'acteur social le plus adapté à prendre en charge la famille.

### L'ACTIVITÉ

Le soutien des familles se traduit par près de **223** rendez-vous physiques, téléphoniques, ainsi que des échanges par courriels.

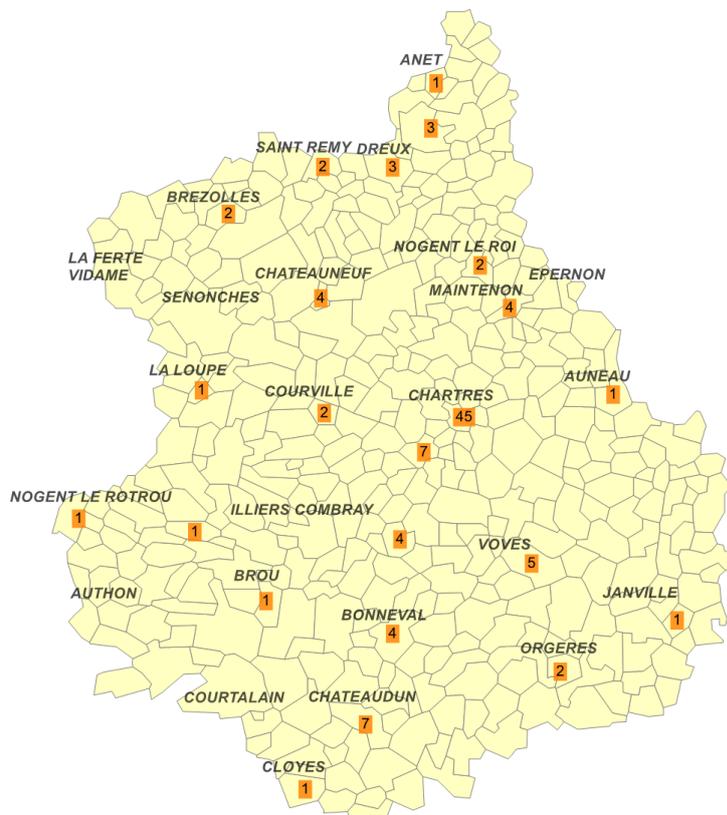
Dans le cadre du plan national « stratégie pauvreté », une généralisation des Points Conseil Budget à l'ensemble du territoire national a commencé en 2019. La région Centre-Val de Loire a fait partie de la première étape de déploiement. Notre service I.S.B.F. a obtenu le label P.C.B. en septembre 2019, dans le cadre d'une réponse à un appel à manifestation d'intérêt régional (Plan National de lutte contre la pauvreté). Un deuxième label a été obtenu fin 2020 et un troisième en 2021.

L'activité consiste en un accompagnement budgétaire classique mais également dans le cadre du surendettement, après avoir effectué un diagnostic financier et social pour un public large (majeurs résidants sur le 28 sans accompagnement social). En 2024, nous avons eu **78** contacts (66 en 2023), nous avons reçu ou accompagné **88** personnes (88 en 2023) et effectué **223** entretiens (237 en 2023).

Ce nouveau service, absorbe toutes les activités de l'ancien service I.S.B.F. (Information et Soutien au Budget Familial). La journée de lancement officiel a eu lieu le 17 janvier 2020.

Durant l'année 2024, le Point Conseil Budget, dans le cadre de ses accompagnements budgétaires, a proposé et animé des actions collectives auprès de différents publics. Tout d'abord, en partenariat avec la Banque de France, les CESF ont animé **16** sessions auprès des publics jeunes dans le cadre du service national universel pour une sensibilisation à la gestion administrative et budgétaire. À cela s'ajoute **24** actions collectives auprès d'adultes en formation inscrits dans un dispositif d'insertion. Ces actions ont permis de sensibiliser **184** personnes. Des questionnaires de satisfaction remis à chaque participant nous ont permis d'évaluer nos interventions :

-  68 % sont très satisfaits
-  3 % sont satisfaits
-  25 % sont plutôt satisfaits
-  4 % ne se prononcent pas



# LE SERVICE PROTECTION DES MAJEURS

## LES MISSIONS

La loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 a rénové le dispositif de protection juridique des majeurs :

« Toute personne majeure qui ne peut pourvoir seule à ses intérêts peut bénéficier d'une protection juridique, adaptée à son état et à sa situation. Si une altération des facultés de la personne est médicalement constatée, le juge des tutelles peut décider qu'un régime de représentation ou d'assistance est nécessaire pour protéger les intérêts personnels et patrimoniaux de cette personne vulnérable. Si une personne met sa santé ou sa sécurité en danger du fait de ses difficultés à gérer ses prestations sociales, une mesure d'accompagnement social personnalisé peut lui être proposée. Si cet accompagnement ne lui permet pas de gérer ses prestations sociales de façon autonome, le juge des tutelles pourra ordonner une mesure d'accompagnement judiciaire en vue de rétablir cette situation ». (Décret n° 2008-1556 du 31 décembre 2008). Dans ce cadre, le service exerce les différentes mesures de protection des majeurs que les magistrats confient à l'UDAF.

## LES MESURES DE PROTECTION

Le **mandat spécial**, dans le cadre de la sauvegarde de justice, est une mesure limitée dans le temps. Elle a pour effet de confier l'accomplissement d'un ou plusieurs actes déterminés. La mesure se décompose généralement d'une partie protection des biens et/ou d'une protection de la personne.

La **curatelle** est une mesure pour les personnes qui ne sont pas hors d'état d'agir par elles-mêmes. Elle confère assistance et/ou contrôle au mandataire judiciaire de manière continue dans les actes importants de la vie civile (actes liés au patrimoine, gestion des ressources...). La mesure se décompose généralement d'une partie protection des biens et/ou d'une protection de la personne.

La **tutelle** est une mesure qui s'adresse aux personnes reconnues ne pas être en capacité d'agir par elles-mêmes. Elle confère représentation d'une manière continue le majeur dans les actes de la vie civile. La mesure se décompose généralement d'une partie protection des biens et/ou d'une protection de la personne.

Le Juge des contentieux de la Protection peut prononcer un **mandat Ad Hoc** pour un ou plusieurs actes déterminés soit parce qu'ils n'entrent pas dans la compétence géographique du service, soit lorsque les intérêts du tuteur ou curateur sont en opposition avec ceux du Majeur Protégé.

## LES AUTRES MESURES EXERCÉES PAR LE SERVICE

La décision de **mesure d'accompagnement judiciaire** est prise par le Juge lorsque l'aide du département, dans le cadre de la Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (M.A.S.P.), n'a pas permis une gestion satisfaisante des prestations sociales et que la santé ou la sécurité de la personne reste compromise. Cette mesure qui confie la gestion des prestations dans l'intérêt du majeur vise par une action éducative à rétablir l'autonomie de l'intéressé dans la gestion de ses ressources. Durant le temps de cette mesure, la personne conserve sa capacité à agir.

### La présomption d'absence :

Lorsqu'une personne a cessé de paraître au lieu de son domicile sans que l'on ait eu de ses nouvelles, le Juge des contentieux de la Protection peut constater qu'il y a présomption d'absence et désigner un mandataire pour le représenter dans l'exercice de ses droits et administrer ses biens.



## L'ÉQUIPE

### Domicile avec deux secteurs

Le Pôle « Domicile » se compose de deux secteurs, qui divisent le département entre le Nord et le Sud. Le découpage de ces secteurs cherche à respecter au mieux les sectorisations de l'action sociale du Conseil Départemental et celles de la psychiatrie.

### Établissement

Le Pôle « Établissement » assure un accompagnement auprès des usagers institutionnalisés (maison de retraite, Foyers pour personnes handicapées, Foyers-Logement, etc.) et garantit la mise en place de référents par établissement.

### Ouverture et clôture des mesures

Le Pôle « Ouverture/Clôture » assure la mise en place administrative et bancaire des nouveaux mandats qui sont confiés au service et répond à nos obligations légales d'inventaire en début de mesure. Le secrétariat du Pôle intègre aussi les missions de clôture administrative des mesures qui ont pris fin.

### Conseil Juridique et Patrimonial

Le Pôle « Conseil Juridique et Patrimonial » accompagne les équipes du service sur des actions juridiques spécifiques. Chaque délégué CJP a son domaine d'intervention (respectivement gestion immobilière et gestion financière). Ils sont soutenus par 0,2 ETP de secrétariat. Le Pôle assure également la gestion des mandats ad'hoc.

### Coordinateurs

Les missions des coordinateurs sont multiples : former et accompagner l'intégration des nouveaux délégués, animer le secteur, proposer un soutien technique, etc...

Cette organisation tend à rationaliser le fonctionnement du service. Une réelle dynamique de secteur est portée par cette coordination et la réponse apportée, notamment aux situations complexes, est ainsi plus efficiente.

Au sein du service, nous pouvons noter la spécialisation de certains professionnels :

**Deux Délégués à la Protection des Majeurs**, travailleurs sociaux de formation initiale, se voient confier les Mesures d'Accompagnement Judiciaire (M.A.J.). Validé par un Certificat National de Compétence (C.N.C) M.A.J., un délégué est dédié à ces mesures par secteur « Domicile ».

**Une Secrétaire** est détachée auprès des Responsables de Service. Parmi ses nombreuses missions, elle est notamment en charge du suivi de l'activité de service, de la mise à jour des mandats, de la création des nouveaux dossiers du compte rendu des différentes réunions, d'accompagner les nouvelles secrétaires recrutées.

**Le personnel du service** « Protection des majeurs » est pluri-professionnel et pluridisciplinaire, il est soit rattaché directement au service, soit indirectement par des fonctions transversales.

**Une Secrétaire** est en charge de la clôture administrative des dossiers suite au décès du protégé, de la mainlevée de la mesure ou du changement de mandataire judiciaire.

**39,6** équivalents temps plein de personnel contribuaient en fin d'année 2024 à la bonne réalisation des missions du service. Encadrée par 2 responsables de service, épaulée par 3 coordinateurs à mi-temps, l'équipe est principalement composée de :

- 2 Responsables de Service (1,8 E.T.P)
- 3 coordinateurs (mi-temps coordinateurs / mi-temps délégués), soit 1,5 E.T.P
- 3 délégués à la protection des majeurs (2,80 E.T.P.) en charge de l'ouverture administrative des mesures et des premières diligences
- 17 délégués à la protection des majeurs à domicile (soit 14,7 E.T.P)
- 8 délégués à la protection des majeurs en établissement (soit 6,6 E.T.P)
- 10 secrétaires (9.6 E.T.P.) qui assistent les délégués dont 2 spécifiquement pour les ouvertures et les clôtures de mesures
- 2 délégués conseillers juridique et patrimonial (1.8 E.T.P)
- 1 secrétaire Responsable de Service (0.8 E.T.P)

Les délégués à la protection des majeurs sont essentiellement diplômés d'État en travail social ou issus des filières de formation en droit.

Les délégués en poste depuis plus de deux ans ont tous suivi la formation pour l'obtention du certificat national de compétence de mandataire judiciaire à la protection des majeurs.

Ils doivent par ailleurs prêter serment comme le prévoit la loi.

## L'ACTIVITÉ

En 2024, l'activité du service « Protection des majeurs » a augmenté. Nous avons un solde positif de **29** mesures contre 45 l'an dernier avec **1 349** mesures de protection au 31 décembre 2024.

Pour reprendre la réelle dimension de l'activité du service, il faut mettre en avant les flux entrants et sortants de mandats judiciaires. L'UDAF a été nommée en 2024 pour **200** nouvelles mesures.

Parallèlement, le service a connu **171** fin de mesures sur cette même période.

Ce flux important entraîne une charge administrative conséquente pour l'ensemble du service qui doit faire face à des situations très variées comme la gestion urgente de mesures très précaires, les obstacles rencontrés dans le maintien dans le lieu

de vie, etc. Quant à la fin de mesure, cela reste le plus souvent un aléa difficile à maîtriser.

Une forte activité perdue depuis quelques années maintenant. Ce constat est renforcé par les difficultés à recruter sur certains secteurs, pour les services médicaux, sociaux et médico-sociaux, avec un accompagnement de la personne forcément plus complexe et des demandes de mise sous protection qui augmentent en conséquence.

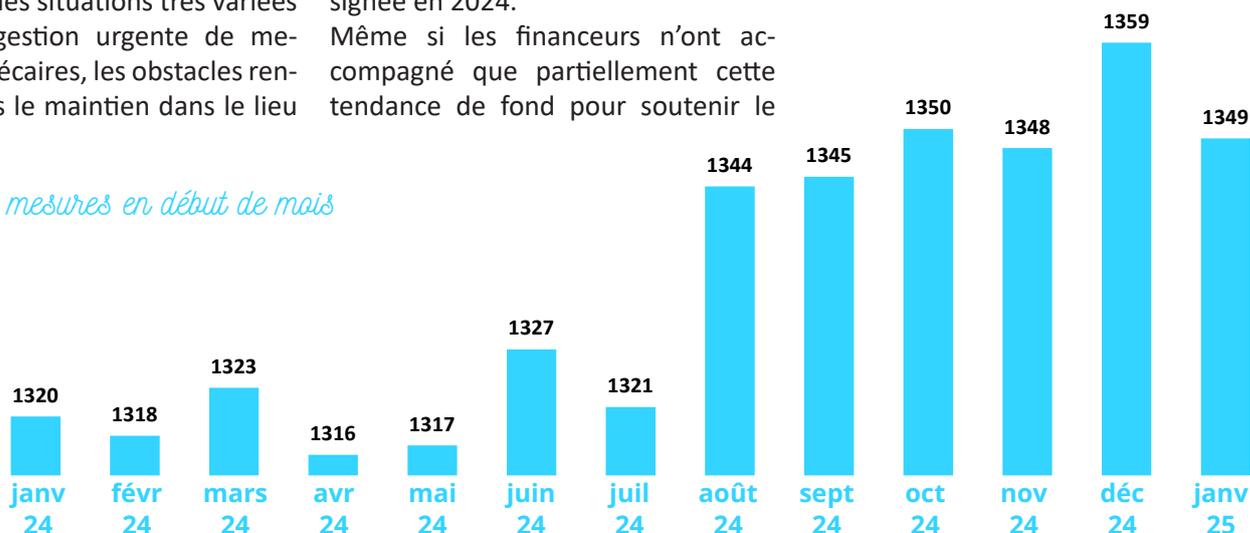
De plus, les Juges des contentieux de la protection ont renouvelé leur confiance sans faille dans la qualité du travail et l'investissement apporté par les personnes qui composent le service. Et cette confiance s'exprime aussi dans le nombre de nouveaux mandats pour lesquels l'UDAF est désignée en 2024.

Même si les financeurs n'ont accompagné que partiellement cette tendance de fond pour soutenir le

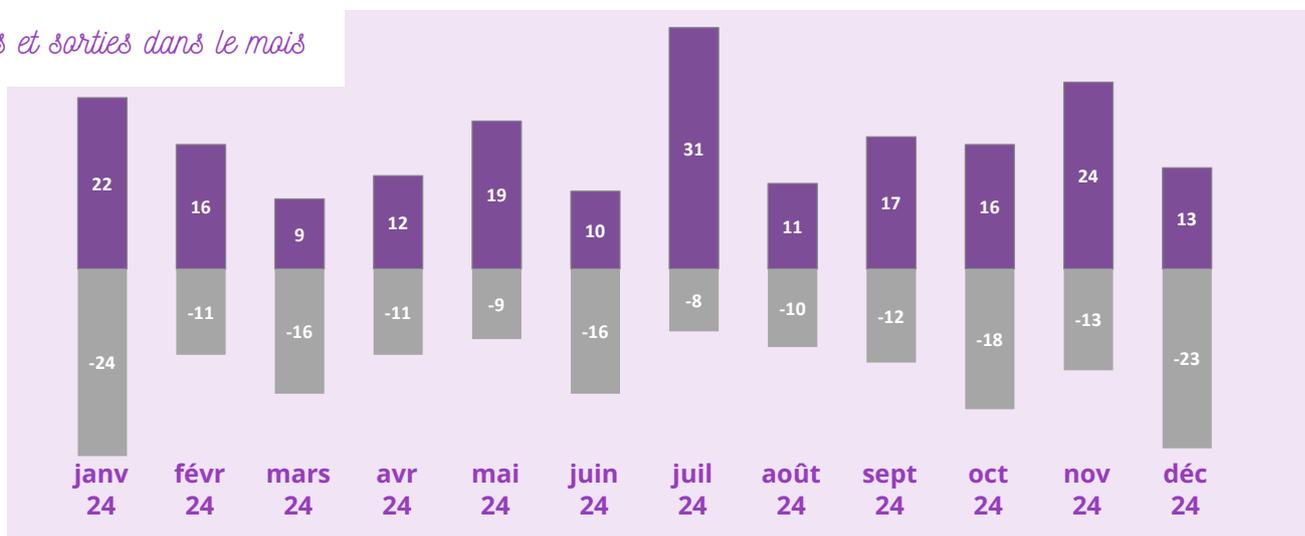
service en répondant seulement en partie à nos demandes budgétaires pour 2024, nous avons maintenu le renforcement en personnel du service pour garantir l'effectivité de notre travail et la qualité de notre accompagnement auprès des majeurs protégés. Au regard des perspectives d'évolution de l'activité, des moyens supplémentaires ont été demandés pour 2025.

Un lien étroit est maintenu entre le Tribunal et notre service pour affiner au mieux les perspectives autour de l'activité tout au long de l'année.

Nombre de mesures en début de mois

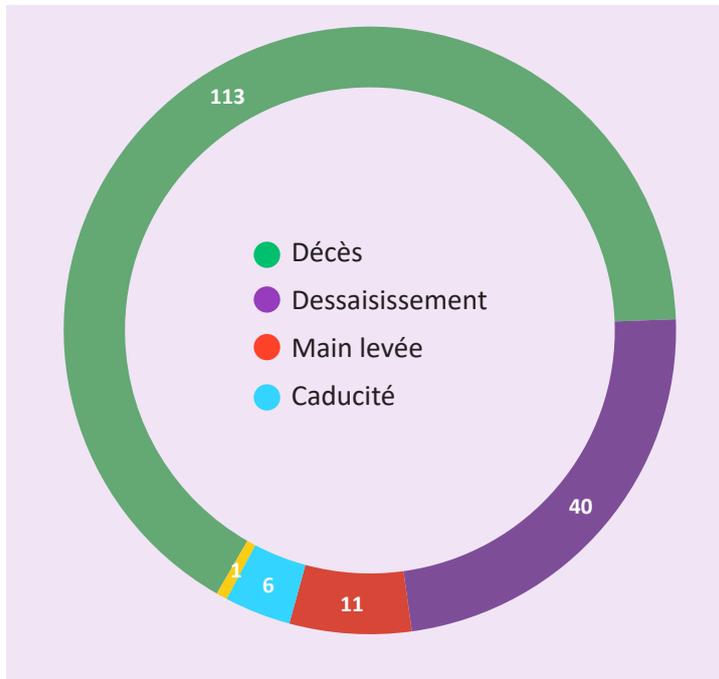


Entrées et sorties dans le mois

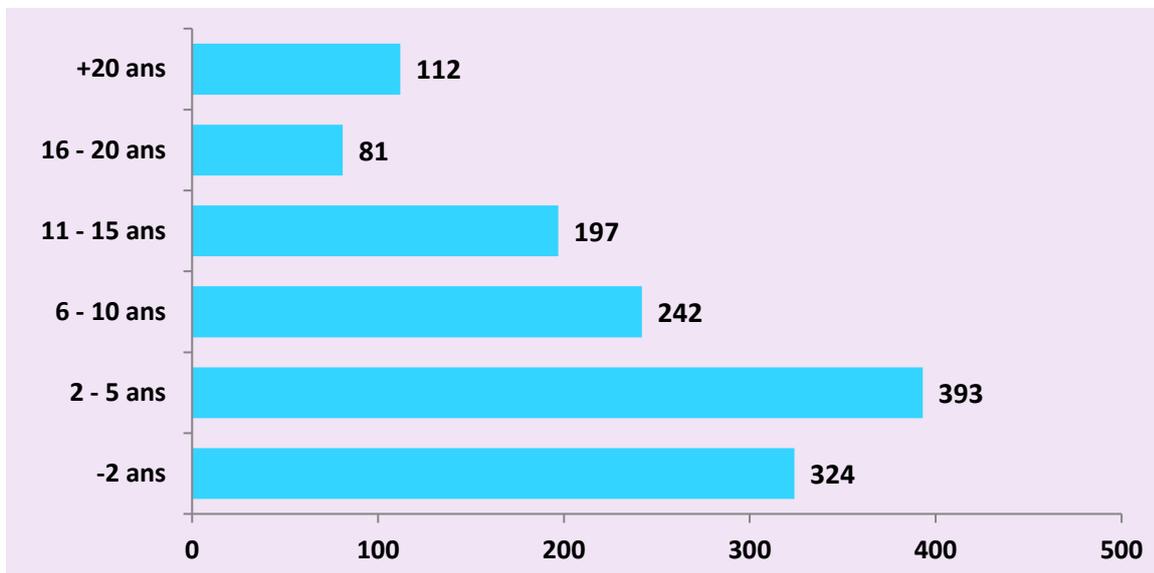


### Motif des clôtures

Le motif principal de la clôture des mesures, tout comme l'an passé, est le décès de la personne protégée (105). Il est à noter que le nombre de dessaisissements pour changement de lieu de vie a fortement augmenté ces dernières années.

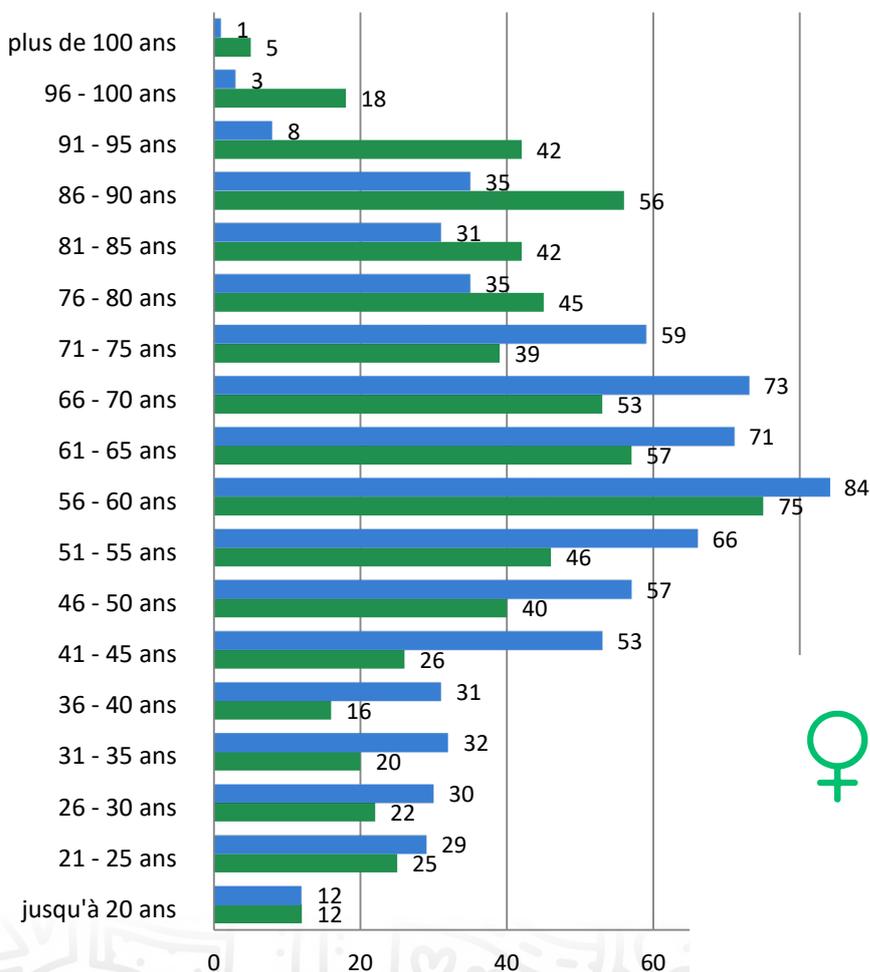
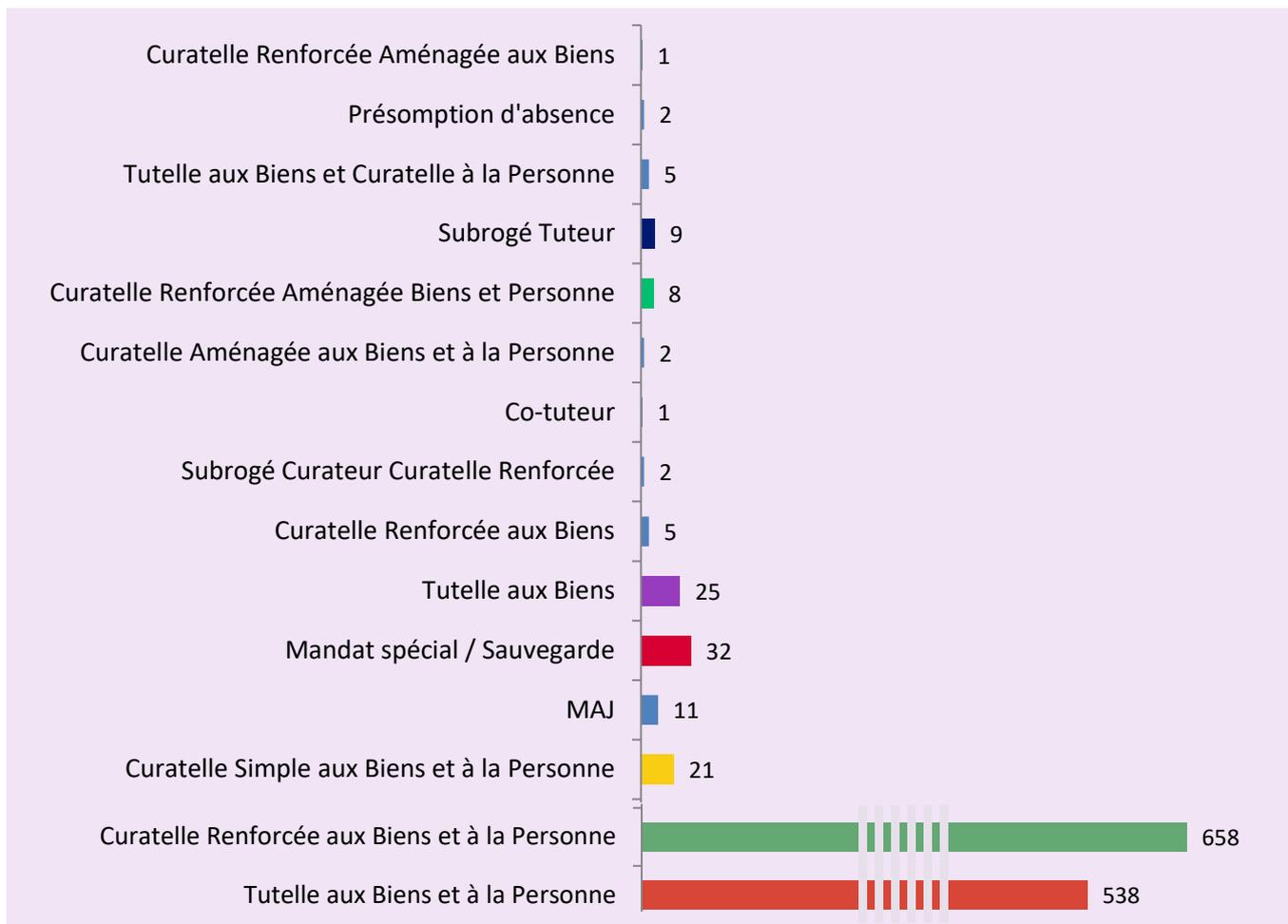


### Ancienneté des mesures MJPM en 2024



Le nombre de mesures exercées au 31 décembre 2024 s'établit à **1 349** contre 1 322 en 2023 (mesures ad'hoc non comprises). Pour ce qui concerne la répartition du type de mesure exercée par le service, la curatelle renforcée, qui confère assistance et conseil, arrive toujours en première position ; comparativement aux autres mesures, son nombre augmente chaque année.

## Répartition des mesures MJPM au 31 décembre 2024



Lorsque l'on s'attache aux caractéristiques de la population des majeurs protégés de l'UDAF, la répartition entre femmes et hommes stagne, elle est à **47.37%** féminine et à **52.63 %** masculine.

### Pyramide des âges MJPM 2024

Par tranche d'âge la répartition est moins harmonieuse. On note une tranche des plus de 80 ans importante, chez les femmes. Alors que sur la tranche 51-55 ans, ce sont les hommes qui sont majoritaires.

♀ 639  
♂ 710

## Répartition des personnes sous mesure de protection selon le mode de résidence au 31 décembre 2024

Les personnes protégées résident pour **39.7%** en établissement contre **69.3%** à domicile. Les pourcentages sont quasiment identiques à ceux de l'an passé.

Pour le pôle domicile, l'activité est plus marquée sur le Sud du département avec un différentiel de 82 mesures.

Personnes vivant hors département : 33 dont 6 en Belgique

- Personnes à domicile
- Personnes en établissement

### QUELQUES CHIFFRES COMPLÉMENTAIRES

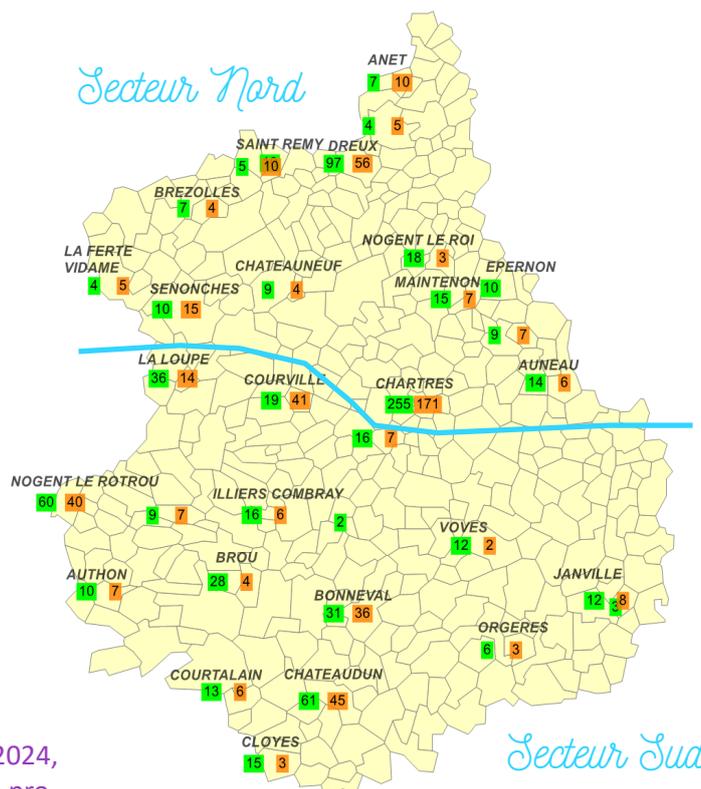
Selon les données enregistrées par les délégués en 2024, sur le progiciel UNI-T NG, l'exercice des mesures de protection a donné lieu à de nombreuses démarches administratives, dont voici quelques éléments.

L'exercice d'une mesure de protection comporte une charge de gestion administrative et financière importante. Cependant les relations avec la personne protégée restent primordiales et essentielles.

Le service protection des majeurs comptabilise plus de **8 715** actes (contre 8 097 en 2023), comprenant **4 115** rencontres avec les usagers (contre 3 371 l'an passé), dont **3 199** visites à domicile. **121** rendez-vous n'ont pu avoir lieu du fait de l'absence de l'utilisateur (contre 117 en 2023). Le nombre de rendez-vous à l'UDAF a augmenté : **263** contre 262, le nombre de rendez-vous hors domicile (lieu neutre, mairie, centres sociaux...) a augmenté : **198** contre 193, la dangerosité de certains majeurs ne permettant pas au délégué d'être seul et isolé chez l'utilisateur.

Les synthèses et réunions de coordination avec les partenaires sont au nombre de **103** au lieu de 107, qui montrent notre volonté d'échanger au maximum et de débloquer la majorité des situations.

Les correspondances avec le tribunal sont au nombre de **2 995** dont **1 297** rapports de diligence et **638** requêtes. **222** convocations au tribunal ont été enregistrées sur l'année (événements UNI-T).



L'exercice des mesures de protection des majeurs génère bien entendu de nombreux déplacements. Le service M.J.P.M. comptabilise donc **2 045** sorties pour un total de **116 791** km contre 2 082 sorties pour un total de 117 884 km en 2023.

### REMARQUES

Dans le respect des principes de nécessité, subsidiarité et proportionnalité, nous rencontrons plus régulièrement des mesures de curatelle aménagée ou des mesures dites « démembrées » comme une subrogation, une tutelle aux biens – curatelle à la personne, etc. Le public accompagné est le reflet de la diversité de la population. Nous pouvons exercer une mesure de protection aussi bien pour un jeune majeur en sortie d'ASE (Aide Sociale à l'Enfance), que pour une personne très âgée avec un maintien à domicile rendu difficile ou encore une personne en rupture de soins psychiatriques. Aussi la spécificité de chaque mesure demande à nos professionnels une capacité d'adaptation importante permanente.

# LE SERVICE DE MÉDIATION ANIMALE : PÔLE ÉQUICIE

À la suite de son retour de congé maternité en février 2024, l'équicienne a repris son activité à 80%. L'attente était forte puisque le premier atelier d'équicie a été fait une semaine après le retour de l'équicienne !

L'équicie est un accompagnement social, dans le champ de la médiation animale, qui se caractérise par la rencontre avec le cheval. L'idée est de s'appuyer sur l'établissement d'une relation positive avec le cheval afin d'aider la personne à :

- Mobiliser et développer ses capacités
- Développer des apprentissages
- Améliorer des comportements
- Réduire des altérations

Ainsi, le cheval anime une envie qui permet de créer et de faciliter la rencontre et la relation d'aide. C'est une ouverture vers l'extérieur en complément des accompagnements habituels. Les ateliers d'équicie sont des espaces d'expérimentation : expérimentation de ses capacités, parfois insoupçonnées, de sa manière d'être avec les autres... La notion de plaisir est ici prédominante !



L'équicie est le premier métier du champ de la médiation animale à avoir été reconnu et inscrit au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) de 2014 à 2020. De ce fait, c'est un métier qui ne peut être pratiqué que par des professionnels reconnus et certifiés de l'École Européenne d'Équiciens, reconnue par l'Éducation Nationale.

Cette année, le service a reçu **39** demandes, dont 12 renouvellements, malgré l'année d'interruption.



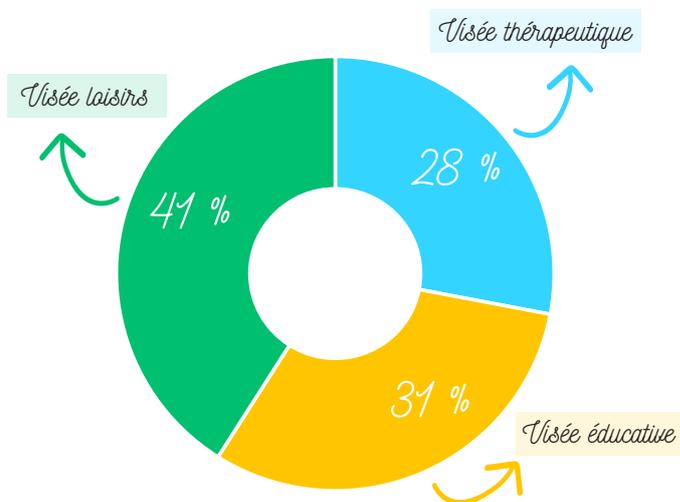
Ces demandes ont abouti à :

**30** accompagnements réguliers  
(hebdomadaires ou bimensuels)  
dont 1 groupe et 36 personnes en individuel

**1** accueil ponctuel de loisir  
pour un EHPAD

Organisation d'un stage sur 4 matinées consécutives pour un groupe de 7 jeunes en décrochage scolaire

**7** demandes sans suite à ce jour



Le public accueilli est très varié : enfants en situation de handicap (autisme, déficience intellectuelle), adolescents en difficulté sociale, adultes en situation de précarité sociale ou encore ayant besoin de soutien dans leur parentalité, ainsi que certaines personnes venant pour être aidées à faire face à des chocs émotionnels.

Les demandes viennent majoritairement d'Eure-et-Loir (97 %) mais également des Yvelines (3 %).

L'activité de médiation animale ne dément pas son succès, malgré le peu de communication volontaire que nous avons fait au retour de l'équicienne. En effet, en 2022 nous faisons le constat que l'autofinancement uniquement sur les ateliers effectués par les particuliers et les associations ne suffit pas à équilibrer le budget du service. Malgré une augmentation tarifaire nécessaire faite à la rentrée de septembre 2024, nous continuons de faire le choix de conserver des tarifs abordables pour un service accessible à tous. Cela implique donc, de trouver notre équilibre avec la diversification de nos offres.

C'est ainsi que nous avons pu mettre en oeuvre en octobre 2024 un stage de quatre demi-journées consécutives intitulées « dans la peau d'un éthologue ». Ce stage était à destination d'un groupe de 7 jeunes âgés de 7 à 9 ans, accompagnés par le **Programme de Réussite Educative de Mainvilliers**.

Ce format de stage pourra être développé à l'avenir auprès d'autres PRE de l'agglomération chartraine mais également auprès des centres aérés, avec l'objectif de sensibiliser le jeune public au bien-être animal, tout en développant leurs compétences en lecture, écriture, mais également en développant leurs capacités d'observation, de conscience de soi et de l'autre. Apprendre à comprendre la perception du monde de l'autre pour mieux le comprendre et le respecter !



Nous avons également engagé une réflexion pour un projet conséquent en partenariat avec le groupe Malakoff Humanis retraite. Le projet s'intitule « L'équicie comme soutien à la relation aidants-aidés ». Le groupe Malakoff, convaincu des bénéfices de l'équicie, souhaite financer des ateliers à destination des personnes âgées dépendantes et de leurs proches aidants, ensemble ou séparément, comme par exemple des temps de répit pour les aidants, au contact des chevaux.



Nous avons également débuté une réflexion commune avec l'agence France Travail de Chartres, afin d'intégrer l'équicie au parcours des chercheurs d'emploi de longue durée. Ce projet, unique en France, montre une fois de plus l'intérêt porté par de nombreux partenaires à notre activité et l'étendue du champ des possibles pour notre service !



Si ces projets se concrétisent sur 2025, nous aurons fait un grand pas vers l'équilibre budgétaire du service. Afin de nous accompagner sur cette voie, l'UDAF a fait appel au Dispositif Local d'Accompagnement de l'économie sociale et solidaire. L'accompagnement, assuré par un prestataire financé par le DLA, se déroulera au printemps 2025. Il devrait permettre de consolider le budget avec les pistes déjà amorcées, mais également en explorant de nouvelles possibilités qui nous permettront de nous projeter sur du long terme.



L'activité est toujours proposée au sein du centre équestre de Coltainville, Les écuries de Mel'Andre, géré par Mélanie et Alexandre CLAUDEL. Ce partenariat continue de se dérouler sous les meilleurs auspices. Nous avons une cavalerie de 20 poneys et chevaux disponibles pour notre activité et nous partageons une vision commune du bien-être du cheval, essentiel en équicie. C'est d'ailleurs cette vision qui pousse Mélanie et Alexandre à entreprendre prochainement de grands travaux pour l'aménagement de l'habitat de la cavalerie, en projetant de leur permettre un accès libre sur les prés toute l'année. Ces travaux seront également très bénéfiques pour notre activité, ouvrant une perspective de contact avec les chevaux au sein de leur troupeau toute l'année.



## Escargoline

Financée en septembre 2022 par le fonds de dotation green Link, l'escargoline, sera bientôt opérationnelle pour permettre les premières balades en calèche aux personnes à mobilité réduite. En effet, il a fallu un peu de temps pour préparer un poney à l'utilisation de l'escargoline.



## Stagiaire

Le service a eu le plaisir d'accueillir une stagiaire en formation de psychologue, souhaitant se spécialiser dans la médiation animale. L'accueil de stagiaires est toujours l'occasion d'échanges riches et de mise en perspective de l'activité !

Plus d'informations ici



## Interview

### QUI ÊTES-VOUS ?

Je suis Mathilde LE PIVAIN, éducatrice spécialisée et équicienne.

### QUEL EST VOTRE PARCOURS ?

J'ai été diplômée éducatrice spécialisée en 2009, avec déjà en tête la perspective d'un jour utiliser mes compétences avec les chevaux, pour accompagner des personnes fragilisées.

En tant qu'éducatrice j'ai pu travailler avec des publics variés : en prévention spécialisée, en foyer d'hébergement avec des travailleurs ESAT ou encore avec des adultes autistes...

En 2012, j'ai obtenu mon diplôme d'équicienne après 2 ans de formation.

En 2015, je suis entrée à l'UDAF de l'Eure-et-Loir en tant que déléguée aux prestations familiales au service enfants.



### COMMENT EST NÉ LE PROJET ?

C'est lors de mon entretien professionnel de 2019 que le projet a été évoqué pour la première fois. L'équicie, métier de l'action sociale à part entière, a pu tout de suite trouver sa place dans le projet associatif, grâce à l'enthousiasme et au soutien de l'équipe de direction et du Conseil d'Administration.

### COMBIEN DE TEMPS DURE UNE SÉANCE ?

Une séance en individuel dure 1h, en groupe elle dure 1h30.

# LES ACTIVITÉS TRANSVERSALES

## Le service comptabilité et informatique

Le service comptabilité « tutélaire », sous la responsabilité du Directeur Administratif et Financier, compte 5 agents comptables pour 4,4 E.T.P. Ce service permet le bon exercice des **mesures judiciaires de protection des majeurs**, des tutelles aux biens des mineurs ainsi que celui des **mesures judiciaires d'aide à la gestion du budget familial** et participe au bon fonctionnement du **P.C.B.** Le DAF gère également la comptabilité de l'institution et de tous les services de l'UDAF assisté d'une comptable et d'une référente RH.

Le service intervient selon le principe de séparation de :

### Ordonnancement

L'ordonnancement des dépenses qui revient au délégué en charge de la mesure de protection,

### Exécution

L'exécution de l'opération comptable par les agents comptables,

### Signature

La signature des mouvements comptables dont seuls des cadres et administrateurs habilités sont autorisés à le faire.

Les professionnels du service comptabilité traitent et éditent tous les ordres de paiements (ordres de virements, bons d'achats, chèques) en veillant à la conformité comptable. Ils assurent aussi l'identification et l'intégration des recettes, le rapprochement et le suivi des dépenses de santé.

L'exercice des mesures tant M.J.P.M. que M.J.A.G.B.F. s'est traduit par **164 167** opérations comptables (contre 155 568 en 2023) qui se répartissent comme suit :

2024	Virements	Montant moyen	Bons d'achat	Montant moyen	Prélèvements	Montant moyen	Total
Service « protection des majeurs » pour 26 324 factures	90 638	294,99 €	2 776	104,24 €	65 358	222,01 €	158 772
Service « D.P.F. » pour 1 028 factures	5 088	228,72 €	216	103,97 €	71	541,18 €	5 375
<b>Total pour 27 352 factures</b>	<b>95 726</b>	<b>269,66 €</b>	<b>2 992</b>	<b>98,85 €</b>	<b>65 429</b>	<b>259,73 €</b>	<b>164 147</b>

Les agents comptables ont également en charge la saisie et la mise à jour des informations relatives au patrimoine financier des majeurs protégés et des mineurs, aux bonnes fins d'édition des comptes-rendus annuels de gestion.

Les comptes bancaires et produits de placement suivis, sont au nombre de **6 807** au 31 décembre 2024 (contre 6 592 au 31 décembre 2023) et représentent une masse financière globale de **63 419 262 €**.

Au sein du service, 2 techniciens informatiques assurent le bon fonctionnement des outils, logiciels et matériels nécessaires aux missions.

Les professionnels du service comptabilité saisissent chaque jour dans le logiciel métier, les factures reçues des usagers afin que les délégués en prennent connaissance et en ordonnent le paiement.

## Le pôle accueil

### ACCUEIL PHYSIQUE

Ce sont plus de **2 430** personnes qui ont été accueillies physiquement à l'UDAF en 2024. Environ 1 181 personnes sont venues sans rendez-vous, 184 ont laissé un message, 628 ont été reçues par un délégué 76 par des secrétaires et 62 par les responsables de services. Environ 488 personnes sont venues uniquement déposer des documents.

Suite à notre déménagement avenue Joseph Pichard en septembre 2024, nous avons constaté une augmentation d'environ 47 % de l'accueil physique comparativement à la même période en 2023.

### ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

L'accueil téléphonique représente quant à lui, plus de **34 000** appels ayant obtenu une réponse. La moyenne du nombre d'appels est de **2 865** par mois. Plus de **9 000** appels ont été transmis aux délégués et plus de **1 550** aux secrétaires.

Environ **16 000** appels n'ont pas pu être transmis, 8 040 personnes ont souhaité rappeler plus tard, contre 7 500 en 2023, 8 029 personnes ont laissé un message, contre 7 600 en 2023. Depuis septembre 2024, nous avons ouvert un troisième standard !

### LOGICIEL AGEVAL

En 2024, nous avons mis en oeuvre et utilisé le logiciel AGEVAL. Les salariés peuvent maintenant déclarer en ligne des incidents, le plus grand nombre de ceux-ci se situe à l'accueil.

En effet, les agents sont confrontés à de multiples insultes, menaces verbales et physiques pouvant entraîner l'intervention des forces de l'ordre. En 2024, 8 incidents ont été recensés à l'accueil. De plus, depuis septembre 2024, dans le cadre des nouveaux locaux, l'accueil des personnes a été repensé et est maintenant, d'une part sécurisé et d'autre part, il répond à la nécessité de discrétion. L'accueil physique et téléphonique sont maintenant séparés.

### COURRIER ENTRANT / SORTANT

La gestion du courrier entrant et du courrier sortant est la seconde activité importante du pôle accueil.

Elle consiste d'une part à ouvrir le courrier, à l'identifier et à l'orienter vers le destinataire en interne grâce à la G.E.D. (Gestion Electronique des Documents) et d'autre part à affranchir une partie du courrier sortant des différents services. Un travail se poursuit pour favoriser les envois par mail. L'optimisation des envois de courriers reste une préoccupation afin de réduire le volume et les coûts inhérents. Nous développons l'utilisation de Maileva (envoi des courriers par mail sur une plateforme qui se charge de l'impression, la mise sous plis et de l'affranchissement) afin de limiter les coûts et envois par courrier. Malgré tout, le nombre d'affranchissements sur l'année 2025, soit **16 705** plis expédiés par courrier, (contre 18 660 en 2024) et **26 958** par Maileva (contre 26 687 en 2023) montre l'importance de la correspondance postale et plus largement de l'activité.



## Démarche d'amélioration de la qualité

En 2024, une fois l'autoévaluation terminée, nous nous sommes préparés à l'évaluation en étudiant notamment les 18 critères impératifs du référentiel HAS (Haute Autorité de Santé).

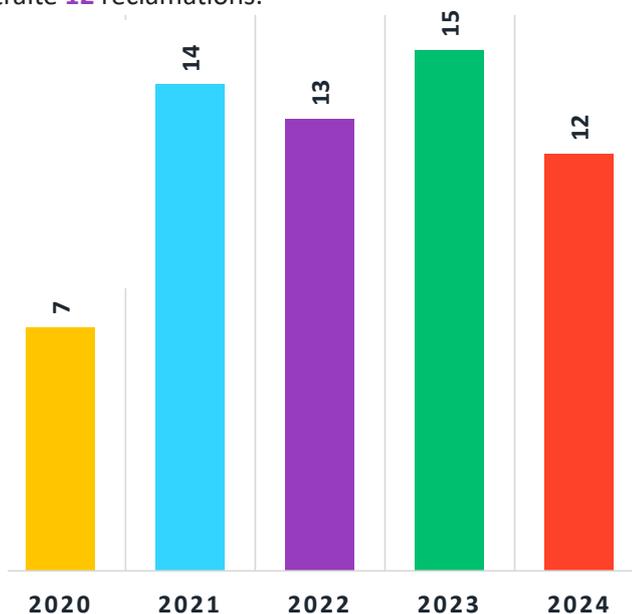
Ce travail a été suspendu quelques temps en raison du déménagement et de l'absence de la référente des droits et des personnes accompagnées du fait de sa maternité. Il a cependant été mis en oeuvre un partenariat avec l'UDAF de l'Essonne et de Seine St Denis, dans le cadre du groupement de coopération COVALENCE, le logiciel AGEVAL. Ce logiciel aide à voir efficacement notre démarche qualité et la gestion des risques.



L'objectif 2025 est d'effectuer l'évaluation et d'appliquer les préconisations.

La préparation du déménagement a permis un travail important autour de la gestion des archives en lien étroit avec les archives départementales. Aussi, l'ensemble des archives a été référencé, trié, organisé (et détruites pour certaines) avant que celles-ci ne soient déménagées. Un travail conséquent a permis d'établir le plan de conservation des archives, autant physiques que numériques.

Afin d'ancrer davantage la notion de qualité dans les services et de répondre aux attendus de la future évaluation, nous commençons notamment par effectuer des analyses et retours réguliers sur les réclamations, événements indésirables et demandes d'exercice de droits par le biais du logiciel AGEVAL. En 2024, par exemple, l'institution a traité **12** réclamations.



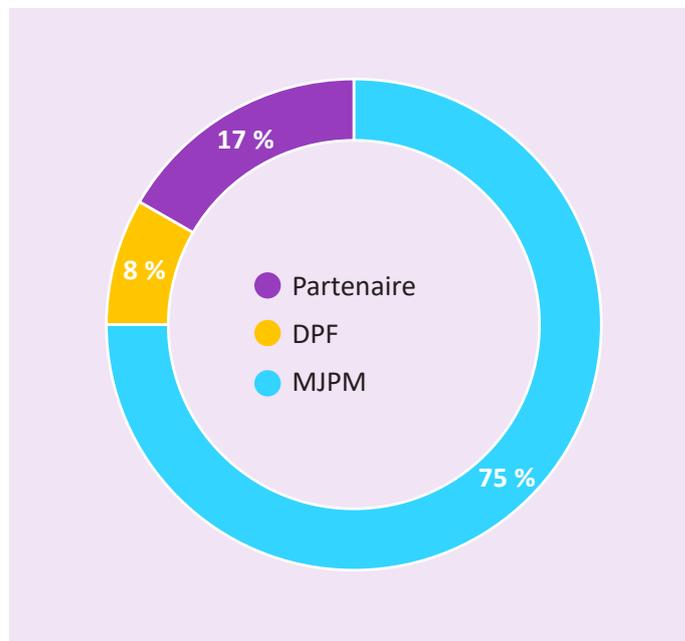
En plus des courriers reçus et traités par le Référent des Droits des Personnes Accompagnées, désormais nous gérons aussi les réclamations issues des réseaux sociaux. En effet, les personnes accompagnées laissent de plus en plus leurs avis sur le site internet ou le Facebook de l'UDAF et nous considérons que ces avis doivent être traités au même titre qu'une réclamation classique.

En 2024, aucune réclamation via les réseaux sociaux n'a été reçue.

Parmi les sujets récurrents abordés les personnes évoquent leurs problèmes à résoudre des formalités administratives souvent liées non pas aux services de l'UDAF mais aux organismes externes.

Quant à la déclaration des événements indésirables, nous avons reçu en 2024, 23 déclarations de l'ensemble des services, essentiellement pour agressions verbales en lien avec l'utilisation du logiciel AGEVAL.

Pourcentage des réclamations par services :



## Conclusion



L'année 2024 a été une année qui a marqué l'histoire de l'UDAF.

Les objectifs 2025 :

### INSTALLATION ET APPROPRIATION DES NOUVEAUX LOCAUX

L'UDAF de l'Eure-et-Loir se prépare à une année 2025 riche en perspectives et projets, marquée par une dynamique de renouveau et de développement. Après l'emménagement dans les nouveaux locaux le 1<sup>er</sup> septembre 2024, l'UDAF s'est engagée dans une appropriation complète de ces espaces, visant à optimiser l'accueil des publics accompagnés et le bien-être de ses salariés. Cette nouvelle implantation représente un tournant important, permettant de mieux répondre aux besoins croissants des familles euréliennes dans un contexte socio-économique en constante évolution.

### MISE EN OEUVRE DE L'ÉVALUATION

La seconde priorité de l'UDAF pour 2025 est la mise en œuvre de l'évaluation des services. Cette démarche vise à garantir la qualité et l'efficacité des interventions, tout en identifiant les axes d'amélioration nécessaires pour mieux accompagner les familles. Parallèlement, l'UDAF développera de nouveaux projets en matière de parentalité, en mettant l'accent sur le soutien aux parents en allant vers les familles du territoire. L'objectif est de créer des liens plus étroits avec les familles, de mieux comprendre leurs attentes et de leur offrir des solutions adaptées à leurs besoins spécifiques. Cette approche sera renforcée par des partenariats avec les acteurs institutionnels du département, afin de mutualiser les ressources et de maximiser l'impact des actions menées.

### DÉVELOPPEMENT DE PROJETS INNOVANTS, TOUJOURS ET ENCORE...

Un autre axe majeur de l'année 2025 sera le développement de l'habitat inclusif et partagé. L'UDAF souhaite promouvoir des solutions d'habitat innovantes, favorisant la mixité sociale et l'inclusion des personnes en situation de vulnérabilité, notamment les jeunes majeurs sortant de l'ASE. Ces projets ambitieux visent à créer des espaces de vie partagés, où chacun pourra trouver sa place et bénéficier d'un cadre de vie solidaire et bienveillant.

### FINALISATION DE L'ARCHIVAGE QUI A DÛ ÊTRE REVU SUITE AU DÉMÉNAGEMENT

Enfin, sur le plan administratif, l'UDAF finalisera l'archivage de ses documents, voire leur destruction, afin de garantir une gestion optimale de ses ressources et de ses données (avec l'appui des Archives Départementales) dans le respect du Règlement Général de la Protection des Données.

### INAUGURATION DE NOS NOUVEAUX LOCAUX ET ORGANISATIONS DES 80 ANS DE L'UDAF

L'année 2025 sera marquée par la célébration des 80 ans de l'UDAF de l'Eure-et-Loir. Cet anniversaire sera l'occasion de revenir sur les grandes étapes de l'histoire de l'association et de célébrer les valeurs de solidarité et d'engagement qui l'animent depuis sa création. Cette célébration sera également un moment privilégié pour réaffirmer les engagements de l'UDAF en faveur des familles et pour tracer les perspectives, en lien avec la réécriture du projet associatif et l'inauguration de ses nouveaux locaux.





Photo de l'inauguration à venir...



Retrouvez-nous sur

[www.udaf28.fr](http://www.udaf28.fr)

---

1 avenue Joseph PICHARD  
28008 CHARTRES Cedex

02 37 88 32 55  
[contact@udaf28.fr](mailto:contact@udaf28.fr)

*Suivez l'actualité de l'Udaf 28* 

